

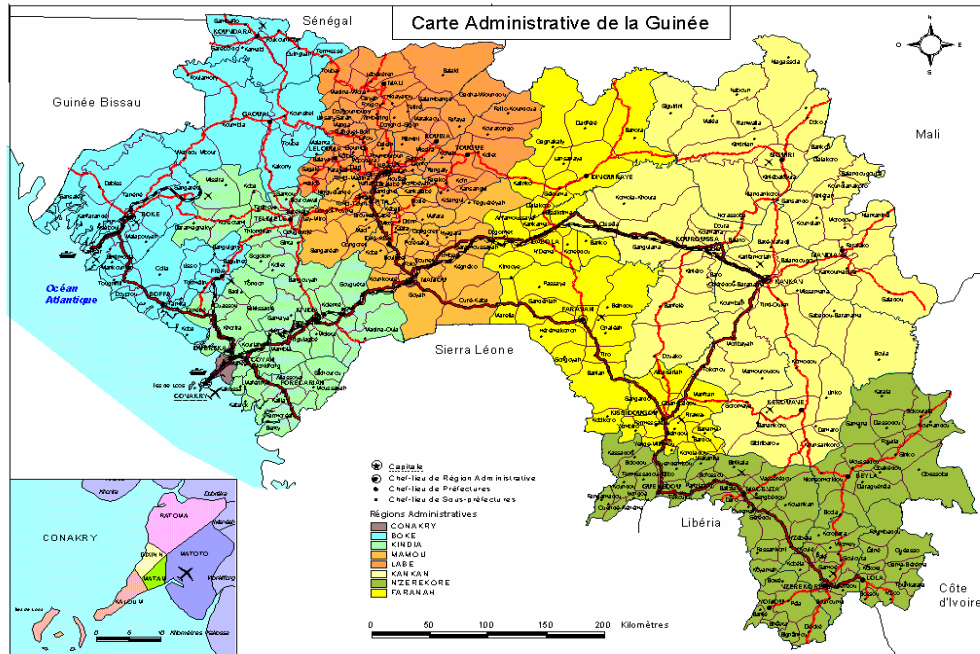
# Analyse des Acteurs de la zone côtière guinéenne

Amadou Yansane



FIBA

PROGRAMME D « CAPACITES ET CONNAISSANCES »



ETUDE PORTANT SUR L'ANALYSE DES ACTEURS  
DE LA ZONE COTIERE GUINEENNE

RAPPORT

Amadou YANSANE  
Ingénieur Agro-forestier  
Consultant indépendant  
BP : 576 Conakry  
Tél : (224)60 22 16 23  
Mail : [yansanef@yahoo.fr](mailto:yansanef@yahoo.fr)

Juin 2008

## TABLE DES MATIERES

<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>4</b>
<b>ACRONYMES .....</b>	<b>5</b>
<b>RESUME OPERATIONNEL.....</b>	<b>6</b>
<b>PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE .....</b>	<b>7</b>
1 – Recueil bibliographique, visites .....	7
2– Cadre d’analyse des acteurs.....	7
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>9</b>
<b>I. ANALYSE DU CONTEXTE.....</b>	<b>10</b>
I.1. Le contexte politique général du pays et le cadre institutionnel et sociétal de la gestion environnementale	10
I.2. Les enjeux économiques de la zone côtière .....	12
I.3. Les priorités et enjeux environnementaux de la zone côtière.....	15
I.4. Les politiques nationales mises en œuvre pour un développement durable de la zone côtière.....	16
<b>II. ANALYSE DES ACTEURS IMPLIQUES DANS LA GESTION DE L’ENVIRONNEMENT</b>	<b>21</b>
II.1. Les forces et faiblesses des acteurs environnementaux clés dans la gestion de l’environnement côtier .....	22
II.2. Les interrelations entre les acteurs dans le domaine de l’environnement et dans l’appui aux acteurs .....	23
II.3. Bilan de la situation .....	25
<b>III. ANALYSE DES DEFICIENCES DE LA PARTICIPATION ET DE L’IMPLICATION DES ACTEURS DANS LA GESTION DE L’ENVIRONNEMENT ET PRE-IDENTIFICATION DES BESOINS POUR RENFORCER LEURS CAPACITES .....</b>	<b>27</b>
III.1. Les déficiences, les besoins et les contraintes de chacun des groupes d’acteurs .....	28
III.2. Les groupes d’acteurs les plus pertinents pour un renforcement de l’implication de la société civile dans la conservation de l’environnement côtier .....	29
III.3. Les acteurs prioritaires en termes de renforcement des capacités.....	29
<b>ANNEXES .....</b>	<b>32</b>
Planning/chronogramme du consultant.....	32
<b>LISTE DES PERSONNES RENCONTREES .....</b>	<b>33</b>

## BIBLIOGRAPHIE

1. **SECA** – France : Etude et élaboration Schéma Directeur des Mangroves de Guinée janvier 1990 ;
2. **SOFRECO** : Etude du plan d'aménagement des plaines rizicoles de Guinée Maritime (Rapport « sociologie et développement Local » octobre 2001 ;
3. **SOFRECO** : Etude du plan d'aménagement des plaines rizicoles de Guinée Maritime (Rapport « aménagement et environnement » octobre 2001 ;
4. **Office Nationale du Tourisme** : Répertoire Touristique de la Guinée (2006) ;
5. **Projet de Gestion des Ressources en Eau et de l'Environnement du Bassin du fleuve Sénégal (GEE/BFS)** : Etude portant sur la législation guinéenne en matière de gestion des ressources en eau et de l'environnement. Sept 2006 ;
6. **UICN** : Union Mondiale pour la nature : Répertoire des institutions de recherche en Guinée août 2005 ;
7. **Mangroves of western and central africa** : Report written and compiled by : Emily Corcoran, Corinna Ravilious, Mike Skuja juin 2007 ;
8. **Centre de Recherche Halieutique de Boussoura** : Exploitation du recensement du parc piroguier de Conakry : juin – juillet 1987
9. **Sambou B.** : Proposition d'une sylviculture et d'un aménagement de la mangrove : gestion globale environnementale. Institut des sciences de l'environnement. Faculté des Sciences de Dakar
10. **SECA et Centre D'Etudes du Milieu**, Université de Leyde, Les Mangroves d'Afrique et de Madagascar, Protection, mise en valeur. 1986
11. **Alpha Bacar Barry et Ibrahima Barry** : Revue et Actualisation de la LPDA2 en matière d'organisations paysannes. Octobre 2005.
12. **GTZ** : Document de stratégie de réduction de la pauvreté en Guinée 1<sup>ere</sup>, 2<sup>eme</sup> et 3<sup>eme</sup> partie. Janvier 2002
13. **Projet Observatoire de la Mangrove** : Atlas Info géographique de la Guinée Maritime
14. **WWF** : Inventaire des organisations socioprofessionnelles évoluant dans le domaine de la pêche et identification de leurs besoins prioritaires en formation. Janvier 2006

## ACRONYMES

<b>ABN</b>	Autorité du bassin du Niger
<b>AFD</b>	Alliance Française de Développement
<b>A&amp;A</b>	Aide et Action
<b>BE</b>	Bureau d'Etudes
<b>CBG</b>	Compagnie des Bauxites de Guinée
<b>CRD</b>	Communauté Rurale de Développement
<b>DNEF</b>	Direction Nationale des Eaux et Forêts
<b>DPDRE</b>	Direction Préfectorale du Développement Rural et de l'Environnement
<b>FOP/BG</b>	Fédération des Organisations Paysannes de la Basse Guinée
<b>LPDA</b>	Lettre de Politique de Développement Agricole
<b>OMVS</b>	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
<b>OMVG</b>	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie
<b>OPA</b>	Organisation de Producteurs Agricoles
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>ONT</b>	Office Nationale du Tourisme
<b>PAFN</b>	Plan d'Action Forestier National
<b>PNAE</b>	Plan National d'Action Environnementale
<b>PDA</b>	Politique de Développement Agricole
<b>PAPR</b>	Plan d'Aménagement des Plaines Rizicoles de Guinée Maritime
<b>SDAM</b>	Schéma Directeur d'Aménagement des Mangroves de Guinée
<b>UE</b>	Union Européenne

# Résumé opérationnel

La démarche suivie pour la réalisation du travail a été la suivante :

- Une phase d'étude bibliographique d'une durée de 5 jours qui a permis de :
  - situer le contexte,
  - définir les orientations du travail,
  - élaborer le guide d'entretien et
  - établir le programme de travail.

En effet, il convenait tout d'abord de maîtriser les orientations générales dans le domaine des organisations paysannes et les mesures en vigueur depuis 1998.

Ceci est passé par un exercice de lecture et d'échanges avec les responsables nationaux. Ensuite nous avons exploité des documents spécifiques sur l'objet de notre travail, ce qui nous a permis d'avoir une idée assez claire sur les mesures et de situer l'environnement institutionnel des acteurs dans la zone littorale guinéenne.

- Des missions de terrain de 15 jours ont permis de nous enquérir des réalités concrètes des acteurs dans leurs terroirs et de noter leurs avis et recommandations. Le choix de travailler avec des membres et responsables des OP, des ONG et des responsables des services publics a été une orientation importante mais non exclusive dans notre travail car, il apparaît de manière évidente que les OP et les ONG sont des acteurs directement concernés. Elles sont cependant nécessairement en interaction très forte avec les acteurs qui jouent un rôle dans la planification et le suivi-évaluation des actions prévues. C'est pourquoi nous avons été conduits à inclure dans le champ de nos interlocuteurs, les services publics, les services de vulgarisation, les projets. L'organisation pratique de la mission comprenait des séances d'entretien semi structuré sur la base du guide d'entretien élaboré à cet effet, suivi de validation des informations. Ensuite, pour chaque préfecture visitée, l'équipe a également eu l'opportunité de consulter la documentation disponible.
- Une phase d'analyse et de présentation des conclusions. Cette phase comprenait la rédaction, les échanges avec le groupe thématique des OP, des ONG, des services publics et les bailleurs de fonds.
- Nous devons signaler que les travaux ont été fortement perturbés par la mutinerie des militaires de Guinée qui s'est poursuivie sur plus de deux semaines ce mois de juin 2008 et qui a conduit les travailleurs à rester à la maison par mesure de sécurité.

# Présentation de la méthodologie

La méthodologie proposée dans notre offre technique repose sur le recueil d'informations bibliographiques, les visites de sites et les interviews des acteurs impliqués dans la gestion des ressources du littoral. Ces visites sont programmées au niveau national, régional, préfectoral et sous-préfectoral.

## 1 – Recueil bibliographique, visites

Les mangroves de Guinée et les populations qui y vivent ont bénéficié de beaucoup d'appuis en termes d'études et de projet de développement rural. Diverses études sur les savoirs et savoir-faire des habitants de ce milieu existent mais les informations sont disparates et le plus souvent difficiles d'accès à cause de l'absence de capitalisation.

Dans la perspective de cette étude, une équipe de collecte des informations sera mise sur pied. Elle aura à recueillir les données auprès des services d'état (Ministères et Directions techniques nationales) ; les projets de développement rural évoluant dans chacune des cinq préfectures (Observatoire de la Guinée Maritime, Univers sel) ; les organisations paysannes (Fédération des organisations paysannes de la Guinée Maritime ; Union Böra malé ; Kakandé ; groupement de bûcherons des ports à bois de Kamsar, Boffa ; Dubréka ; Coyah ; etc)

Un questionnaire sur la perception des acteurs de la gestion des ressources naturelles de la zone côtière a été élaboré et mis à la disposition de l'équipe d'enquêteurs.

## 2– Cadre d'analyse des acteurs

La gestion des ressources naturelles du littoral incombe à une multitude d'acteurs dont la perception est très variable et dépend de plusieurs facteurs (écologique, économique, socioculturelle) et de certaines conditions spécifiques (insularité, absence de services de proximité), des mœurs et coutumes de chaque terroir.

L'analyse des acteurs de la zone côtière se fera à quatre niveaux bien distincts mais complémentaires sur le terrain :

- **Niveau national** :

Les politiques sectorielles mis en place par l'état à travers les départements ministériels en charge de la gestion des ressources naturelles et des collectivités décentralisées. A ce niveau sera fait le bilan de la situation institutionnelle concernant la gestion environnementale en général et celle des espaces côtiers en particulier.

- **Niveau Régional** :

Les politiques régionales de développement élaboré par les différentes préfectures sont supervisées par les responsables administratifs à l'échelle régionale pour la Guinée maritime. La place et le rôle dévolus aux acteurs de la zone côtière devront être clairement établis.

- **Niveau Préfectoral** :

Constitué par un ensemble de CRD, les différentes préfectures centralisent et harmonisent l'ensemble des plans d'actions des CRD en rapport avec les services techniques préfectoraux évoluant dans la gestion des ressources naturelles. Les services préfectoraux définissent le type de collaboration à mettre en place pour les acteurs ruraux dans le cadre de la gestion des ressources naturelles. La mesure des enjeux et les

opportunités pour le développement d'un programme de renforcement de l'adhésion et de l'engagement de la société civile et des acteurs à la cause de la conservation des zones côtières seront établies avec les différents responsables préfectoraux en charge des problèmes environnementaux.

- **Niveau Communauté rurale de développement (CRD) :**

Constitué par un ensemble de Districts, les CRD constituent le cadre d'étude fine des différents acteurs évoluant dans la gestion des ressources naturelles de la zone côtière. A ce niveau une analyse approfondie sera faite avec l'appui des organisations paysannes faitières, les chefs de districts, le personnel d'appui technique des collectivités en charge de la protection et de la gestion des ressources naturelles. Nous examinerons les éventuels partenariats qui pourraient se révéler pertinents et ferons une liste de groupes d'acteurs par CRD sur lesquels l'action devrait se concentrer. Enfin nous ferons, en plus de l'annuaire des acteurs impliqués dans la gestion de l'environnement et dans le renforcement de la société civile, des recommandations sur la stratégie d'intervention que la FIBA devrait adopter.

# INTRODUCTION

Administrativement la Guinée Maritime est constituée par les préfectures de Boké, Boffa, Dubréka, Coyah, Kindia, Téliélé, et Forécariah. Ces préfectures, avec la capitale Conakry, abritent plus de 60 % de la population guinéenne estimée à plus de 6 millions d'habitants.

La Guinée Maritime (43.730 Km<sup>2</sup>) dispose, sur quelque 300 km, entre la Guinée Bissau au nord et la Sierra Leone au sud, d'une bande côtière large d'environ 100 à 150 km allant des contreforts ouest du Fouta-Djalon au littoral océanique.

D'un point de vue écologique, elle se situe dans l'ensemble des pays des « rivières du sud », région naturelle qui s'étend de la Gambie à la Sierra Leone. Traversée par de nombreux cours d'eau qui descendent tous du massif du Fouta-Djalon. La Guinée Maritime révèle son originalité dans la diversité de ses paysages. Aux ultimes contreforts qui marquent la retombée occidentale du Fouta-Djalon succèdent un plateau côtier, puis un ensemble de plaines et enfin des formations de mangrove qui forment une frontière amphibie entre l'océan et le continent.

Cet espace côtier, homogène en apparence, révèle en fait une diversité de formes et de fonctionnements. Au nord, les sous-préfectures de Kanfarandé et Sansalé dans la préfecture de Boké présentent des côtes découpées par de profondes rias, typiques des côtes de submersion. Au sud du rio Nunez de larges estuaires échancrent la côte.

Au total, ces marais maritimes couvrent une superficie d'environ 360.000 hectares dont quelque 260.000 hectares de formations de mangrove (les plus importantes d'Afrique de l'ouest).

Ces mangroves sont caractérisées par une végétation halophile composée d'arbres qui poussent dans la partie supérieure du domaine intertidal et de plantes herbacées. Milieu riche, très dynamique et sensible, la mangrove est depuis longtemps exploitée par les populations locales.

Cette population développe un habitat densifié autour des grands peuplements de mangroves d'où elle tire l'essentiel de ses moyens de subsistances : riziculture, pêche, saliculture, approvisionnement en bois de chauffe et bois de service.

La survie de cette population est le plus souvent incompatible avec le processus de conservation des ressources de cet écosystème, car aucune restriction n'est pour le moment imposée aux exploitants de ce milieu. Les populations travaillent conformément à la tradition et selon les difficultés du quotidien.

Les conséquences de cette forte pression sont, entre autres, la dégradation des ressources de cet écosystème, les conflits fonciers, l'appauvrissement des sols, la paupérisation des populations rurales etc...

De 1994 à nos jours les experts estiment la perte de la forêt de mangrove en Guinée à plus de 40% soit environ 85.000 ha. Cette dégradation est plus accentuée à la périphérie des grandes agglomérations urbaines telles que Conakry, Dubréka, Kamsar. Notre travail consiste à nous enquérir des réalités sur les différents acteurs évoluant sur ce littoral et de proposer des solutions susceptibles d'assurer la protection des ressources naturelles.

## **I. Analyse du contexte**

Différents départements ministériels interviennent sur la zone côtière : la Pêche ; l'Agriculture et les Eaux et Forêts ; les Mines, l'Urbanisme et l'Habitat, le Tourisme. A ces structures d'Etat s'ajoutent les ONG, Les OP et OPA, les Projets de développement rural, les projets miniers et touristiques.

Avec l'accroissement démographique sur le littoral, la satisfaction des besoins primaires de cette population devient un impératif de développement et l'utilisation durable des ressources naturelles sera fonction de la capacité des habitants à adapter leur comportement au cycle naturel de régénération des ressources.

Des politiques sectorielles concertées de développement de la zone côtière ont été élaborées depuis les années 1980 - 1990, mais elles n'ont pas été suivies dans la mise en œuvre, compte tenu de la faiblesse des ressources financières du pays ou de l'absence réelle de volonté politique de la part des différents gouvernements qui se sont succédés.

L'exploitation des ressources naturelles de la zone côtière est restée longtemps à un stade individuel non contrôlé par des structures étatiques. Aussi, la multiplicité des interventions sectorielles non harmonisées n'a pas favorisé l'émergence d'une politique nationale unique prenant en compte tous les aspects liés à une gestion rationnelle de cet environnement riche mais très fragile.

Avec la décentralisation amorcée en 1990, l'Etat a voulu responsabiliser davantage les élus locaux. Les collectivités décentralisées devaient, par une prise de conscience et l'amélioration de leurs connaissances, renforcer leur aptitude à gérer les ressources naturelles de la zone côtière dans une approche globale, de façon à assurer une préservation des écosystèmes dans leur propre intérêt.

Malheureusement la quête de la subsistance quotidienne des populations et l'absence de soutien tant financier que technique n'a pas favorisé cette prise de conscience et les populations riveraines continuent de tirer de façon anarchique l'essentiel de leurs besoins des ressources naturelles (pêcheries, bois de feu, bois de service, bois d'œuvre, rizières).

C'est pour toutes ces raisons que la gestion des ressources de la zone côtière nécessite l'adoption d'une approche intégrée où il sera question de lutte contre la pauvreté associée à la gestion rationnelle et concertée des ressources naturelles.

La notion de « gestion de l'environnement » qui intègre les actions de l'homme doit se substituer à la notion de « conservation de la nature ». Le terme « gestion » est très expansif et peut inclure plusieurs formes d'intervention dans l'environnement : enquêtes, recherche, mise en place de politique, renforcement de capacités, éducation et formation, etc.

### ***1.1. Le contexte politique général du pays et le cadre institutionnel et sociétal de la gestion environnementale***

Le contexte politique national est caractérisé par des difficultés économiques sans précédent, des mouvements sociaux de grande ampleur avec les deux grèves enclenchées en janvier et février 2007, ayant conduit à la mise en place d'un gouvernement de large consensus doté d'un premier ministre, chef du gouvernement.

Le développement économique et social en Guinée a été fortement limité par les déficiences du cadre institutionnel, juridique et réglementaire, liées à la modicité et à la mauvaise gestion des ressources

publiques, à la faible mobilisation des investissements privés et à l'insuffisance d'infrastructures de base pour soutenir la croissance et la modernisation de l'économie.

Depuis fin 2002, les résultats économiques n'ont cessé de se dégrader pour atteindre des niveaux incompatibles avec les aspirations de réduction de la pauvreté, de la malnutrition et de stabilité sociale avec un taux de croissance annuel moyen de 2,3% et un taux d'inflation en glissement atteignant 39,1% en 2006, des réserves de change très faibles et des difficultés pour l'Etat à honorer le service de la dette.

Entre juin 2005 et mai 2008, les prix à la consommation ont augmenté de 60% en particulier ceux des denrées de première nécessité comme le riz. Le revenu national brut par habitant quant à lui baissait, passant de 450 USD en 2000 à 385,7 USD en 2004. Il en est de même des prix des principaux facteurs de production agricole dont les intrants agricoles entravant ainsi l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions agricoles et animales.

Cette forte augmentation de l'inflation résulterait en grande partie de l'augmentation du prix des produits pétroliers, de la pénurie des denrées de première nécessité et de la forte détérioration du taux de change du franc guinéen par rapport aux principales devises. De même, on a enregistré la détérioration de l'offre des services de base notamment le secteur de l'eau et de l'électricité.

Plus de la moitié de la population rurale vit en dessous du seuil de pauvreté et près d'un guinéen sur quatre se trouve dans une situation d'extrême pauvreté en milieu rural. Selon les résultats de l'enquête intégrée de base pour l'évaluation de la pauvreté (EIBEP 2002/2003), l'incidence de la pauvreté s'élève à 49,2% et celle de l'extrême pauvreté à 19,1%.

L'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles a toujours été une préoccupation constante du gouvernement et des populations guinéennes.

Sur le plan institutionnel et sociétal, la gestion environnementale des ressources naturelles est du ressort de plusieurs Départements Ministériels : agriculture, pêche, environnement, urbanisme et habitat, mines.

Sur le plan national, régional et international, des efforts louables ont été déployés par le gouvernement guinéen depuis quelques années pour une meilleure gestion de ces ressources.

De nombreux textes législatifs et réglementaires ont été adoptés de manière participative avec les communautés à la base et ratifiés par l'assemblée nationale. Ces éléments de politique de gestion de l'eau et des ressources naturelles sont traduits dans les textes juridiques et réglementaires, ainsi que dans des documents de politique et stratégie sectorielle, dont entre autres :

- Du Code de l'eau;
- Du Code de l'environnement;
- Du Code forestier;
- Du Code de la protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse;
- Du Code minier;
- Du Code foncier et domaniale;
- Du Code pastoral.

Ces différents codes résultent de concertations effectives avec les populations locales. Dans toutes les communautés rurales de développement sur le littoral, existent des comités de gestion des ressources naturelles; ces comités constituent des organes consultatifs sur les problèmes environnementaux propres aux terroirs villageois.

Malheureusement, le respect de ces textes laisse à désirer, car les services en charge de la protection des ressources manquent cruellement de moyens pour pouvoir faire respecter la réglementation en vigueur.

## ***1.2. Les enjeux économiques de la zone côtière***

### **- Secteur agricole**

Avec plus de 140.000 ha de terres cultivables pour la riziculture, la zone côtière devrait constituer le grenier à riz du pays. Cependant, les difficultés inhérentes à une agriculture extensive de subsistance, couplées à l'exode des bras valides vers les centres urbains, font que plus de la moitié de ces terres se trouvent abandonnées.

Aussi, la généralisation de la monétarisation et la croissance économique des campagnes, corollaires du changement politique et social des deux dernières décennies, se sont accompagnées de la monétarisation et de la diversification d'une multi-activité.

En zone de mangrove, la rémunération du temps de travail investi dans la riziculture n'est pas concurrentielle par rapport à celle offerte par la plupart des autres activités (exploitation du bois, saliculture, pêche et fumage du poisson). Cela a conduit à une intensification globale des systèmes ruraux qui, en retour, est susceptible de profiter à la riziculture.

Ce processus est rendu possible grâce à la circulation des capitaux et de la main-d'œuvre entre activités au sein des unités de production. Cette intensification globale est cependant difficile dans les zones les plus enclavées. Elle se traduit alors par une spécialisation risquée et par une régression technique de la riziculture dont la maîtrise nécessite un investissement important en travail.

Dans de bonnes conditions d'accès au marché, ce sont les activités à forte valeur ajoutée qui, de plus en plus souvent, la financent. Ce financement peut être direct à travers le recours à la main-d'œuvre salariée, ou indirect à travers les diverses conséquences du développement de l'agriculture commerciale.

Dans ce dernier cas, l'augmentation de la production rizicole et sa commercialisation doivent être comprises comme une conséquence de l'intensification du système rural qui permet cette augmentation sans investissement direct supplémentaire en argent ou en travail.

Toute opération sectorielle qui se focaliserait sur l'intensification de la riziculture seule, se heurterait à cette réalité. La sécurisation de la production rizicole, à l'inverse, facteur important de gain de temps et de réduction de l'incertitude économique, est un élément clé de l'intensification du système rural.

Les aménagements lourds dans ce domaine, avec des ouvrages fixes, coûteux, importants, et donc conçus pour être rentabilisés sur une longue période, exigeant une organisation rigide du temps de travail, ont fait la preuve de leur inadaptation, que ce soit pour les plaines de front de mer ou pour celles d'estuaire. La sécurisation pourrait être obtenue à l'aide d'aménagements suivant les techniques utilisées par les paysans, ou en les améliorant. Ceci pour permettre leur appropriation, mais aussi parce que ces techniques sont les plus efficaces dans le contexte écologique, foncier, social et économique local. La sécurisation de la production devrait avant tout être comprise comme devant permettre de dégager du travail et non comme impliquant automatiquement l'intensification.

Le soutien, en fonction des contextes locaux, à l'intensification globale des systèmes ruraux semble être une piste à retenir. Celui-ci passe par la sécurisation de l'autoconsommation et l'accès aux marchés grâce au désenclavement. Il comporte aussi l'accompagnement, dans les diverses activités de type commercial, de la recherche d'innovations permettant d'améliorer la rentabilité de l'unité de temps de travail et l'appui à la structuration et au développement des circuits de transferts financiers qui animent la multi-activité. Dans ce domaine, le microcrédit peut jouer un rôle important en complétant les systèmes traditionnels de type tontines et en évitant les prêts par les usuriers.

Ce développement économique des campagnes est également important en termes d'aménagement du territoire car il pourrait permettre de limiter la poursuite de la polarisation de l'espace littoral en luttant contre

l'exode rural. Maîtriser les rapports ville-campagne, c'est avant toute chose améliorer les conditions de travail et de vie de manière à ce que le départ à la ville ne soit plus la seule alternative.

Pour les régions les plus enclavées, cette amélioration passe aussi par l'accès aux infrastructures de base : eau potable, services de santé et d'éducation, parfois dramatiquement rares. Tout ceci est connu, mais cette amélioration passe aussi par des mesures accompagnant la transition vers une économie rurale plus ouverte aux échanges : désenclavement, appui financier à la diversification des activités, soutien à l'organisation des producteurs de manière à leur permettre de mieux maîtriser la commercialisation.

Sous certaines conditions, l'inversion des tendances migratoires est possible, l'exemple de Kabak le montre. L'enjeu est de taille, car la polarisation spatiale du littoral guinéen s'exprime avant tout par une croissance urbaine considérable : Conakry est passée de 600.000 à 2.500.000 habitants entre 1990 et 2008, accroissement principalement absorbé par les communes périphériques. La ceinture urbaine de Conakry se densifie rapidement : les sous-préfectures de Coyah-centre, Manéah et Wonkifong enregistrent également des taux de croissance importants. Cet afflux de population se produit également dans les centres urbains secondaires de la région : Kamsar, Kindia ou encore Fria et Sangarédi sont en pleine croissance. Cet ensemble de dynamiques n'est pas sans conséquences sur les écosystèmes et singulièrement sur la mangrove.

#### - **Secteur de la pêche**

Avec une façade maritime de 300 km et un plateau continental parmi les plus larges de l'ouest atlantique africain (200 km au droit du rio Komponi), la Guinée dispose d'un domaine océanique continental de 43.000 km<sup>2</sup>. Selon la nature des fonds, on distingue schématiquement de la côte vers le large, trois zones d'importance inégale :

- de 0 à 20 mètres : soumise à la dynamique estuarienne et à l'action des courants de marée,
- de 20 à 60 mètres : ces fonds, essentiellement sableux, constituent la plus grande partie du plateau continental.
- de 60 à 200 mètres : la pente s'accroît jusqu'à la rupture du plateau continental (-100 m).

Le contexte environnemental qui vient d'être décrit explique la nature et la répartition spatiale des ressources marines, à savoir (1) une forte productivité biologique à la côte et une décroissance rapide de la richesse halieutique vers le large, (2) une prédominance d'espèces caractéristiques des milieux dessalés, notamment espèces de la communauté à sciaenidés pour les peuplements de fond et à clupeidés pour les peuplements de surface.

La consommation en poisson par habitant en 2007 est estimée à 13 Kg/an. Le secteur de la pêche contribue à hauteur de 2,5% du budget de l'état avec 12 milliards de francs guinéens de recette (en 2001). Ces recettes proviennent de la vente des licences, des amendes, de la location du patrimoine.

Avec 2.300 armateurs, 8.000 pêcheurs artisanaux, 830 mareyeuses, 1.200 commerçants, 2.300 fumeuses-commerçantes, le secteur de la pêche génère plus de 14.000 emplois directs et sur la base du ratio 1 emploi direct pour 10 emplois indirects, près de 150.000 emplois indirects.

La pêche permet de faire vivre directement 170.000 personnes et indirectement près de 900.000 personnes soit de 7 à 15% de la population guinéenne.

#### - **Secteur du tourisme**

L'essor du tourisme en Guinée remonte à la prise du pouvoir par l'armée en 1984 avec la mise en place de l'office nationale du tourisme ayant pour vocation la promotion du tourisme dans le pays. C'est avec cette structure que le pays s'est doté d'un premier schéma Directeur du tourisme validé en 1999 et dont la mise en œuvre n'a jamais été effective. Ce schéma Directeur s'appuie sur une série d'actions ponctuelles orientées vers les investisseurs privés, nationaux et étrangers et se base sur la promotion de la destination, l'assainissement du climat de l'investissement étant régi au niveau national, par le code des investissements.

Les contraintes qui ont freiné le secteur sont nombreuses, parmi lesquelles une absence de volonté politique marquée pour le secteur, la faiblesse des installations hôtelières, la non implication des acteurs locaux dans la mise en œuvre.

Le secteur du tourisme en Guinée n'est pas très développé, malgré l'existence d'un potentiel important découlant de la richesse naturelle du pays (quatre régions naturelles ayant des spécificités propres sur le plan géographique et culturelle).

Pour la zone côtière guinéenne, les enjeux économiques se focalisent sur la valorisation d'un tourisme balnéaire dans les îles de Loos et les plages du nord (bel air, sobanet); le développement de l'éco-tourisme avec pour créneau un tourisme durable et intégré. Toutes ces actions prennent en compte l'implication des acteurs locaux (opérateurs nationaux et populations riveraines). Cependant un effort dans le renforcement des capacités des acteurs locaux demeure un préalable pour l'épanouissement du secteur.

Dans cette perspective, l'office national du tourisme envisage de mettre en place des projets :

- ✓ dans la Baie de Sangareya (tourisme de découverte avec une vasière de front de mer riche en avifaune et un circuit en mangrove à travers les chenaux);
- ✓ dans l'île touguissouri avec la protection des sites de pontes des crocodiles;
- ✓ dans l'île blanche pour la protection des sites de ponte des tortues marines;
- ✓ d'initiation des activités génératrices de revenus pour les populations des zones de projets.

#### - **Secteur minier**

L'exploitation des gisements de bauxite dans le nord de la zone côtière (sangaredi) entraîne beaucoup de perturbation dans l'écosystème côtier avec notamment la construction de voie ferrée et de port en eau profonde à Kamsar. La destruction de l'écosystème mangrove par le remblayage des zones pour l'acquisition de plate forme devant recevoir les infrastructures portuaires constitue aujourd'hui une atteinte grave à l'équilibre de ce milieu fragile.

La découverte de nouveaux gisements de bauxite dans la préfecture de Boffa et la construction du chemin de fer appelé trans-guinéenne pour l'exploitation des gisements de fer en Guinée forestière avec le port sur le littoral vont également occasionner des perturbations éco systémiques dans l'environnement côtier.

#### - **Secteur forestier**

Avec près de 400.000 ha de forêts de mangroves, l'approvisionnement des grandes villes sur le littoral en bois de feu et bois de service contribue à la dégradation des ressources de la mangrove guinéenne. En 1990, les besoins en bois de feu provenant de la mangrove de la seule capitale étaient estimés à 54.000 tonnes. Aujourd'hui à la faveur de l'industrialisation de Kamsar, la population immigrante utilise dans les mêmes proportions que Conakry ces bois pour ses besoins énergétiques. C'est dire combien de fois cet écosystème est menacé de destruction si aucune disposition n'est envisagée pour sa gestion rationnelle. Malgré la pénibilité des travaux dans cet écosystème, une filière bois de mangrove existe avec trois grands ports à bois contribuent dans l'approvisionnement de la ville de Conakry : Sonfonia, Kaporu, Dixinn. Cette filière comprend : les armateurs, les bûcherons, les fendeurs, et enfin les commerçant(e)s de bois.

#### - **Secteur urbanisme et habitat**

L'urbanisation des grands centres tels que Conakry et Kamsar pose un réel problème avec les remblais de rivage et l'occupation des sites d'intérêt publics : plage, port de pêche. Les services de l'Etat en charge de ce secteur ne jouent plus leur rôle de planification, de contrôle sur les populations en quête de sites pour l'édification de logements. Le rôle de service d'avant-garde n'est plus rempli et partout nous assistons à des occupations anarchiques sans lotissement, ni agrément. Cette situation déplorable rend la vie de nos cités désagréable. Un autre phénomène lié à cette urbanisation sauvage est la transformation de nos rivages en dépotoir d'ordures ménagères.

### **1.3. Les priorités et enjeux environnementaux de la zone côtière**

- L'environnement côtier est diversifié et varié
- ✓ Sur le plan écologique nous avons 385.000 ha d'écosystème de mangroves, dont 140.000 ha ont été reconvertis en casiers pour la production rizicole. Le reste est constitué de forêts de palétuviers, de chenaux navigables et de vasières recevant des milliers d'oiseaux d'eau. La flore dispose d'une diversité d'espèces avec des ligneux dont les deux espèces dominantes sont Rhizophoracées et Avicenniacees. Ces deux espèces sont les plus prisées par les utilisateurs urbains et ruraux, car elles disposent de qualités particulières (brûlent même à l'état frais et donne un goût et une belle coloration aux poissons fumés). Les ressources halieutiques sont constituées par :
  - les ressources de fond : constituées de poissons, céphalopodes et crevettes, elles sont concentrées dans la fraction côtière du plateau continental : *les poissons* : bars, capitaines, carpes, dorades, machoïrons... en constituent les espèces les plus recherchées. Captures (tonnes) 1998 : poissons de fond : 38.000 – céphalopodes : 6.000 – crustacés : 1.300 – (source : CNSHB) Cependant, sous la forte pression de pêche, leur abondance décroît régulièrement.
    - *les céphalopodes* : cibles d'une exploitation pratiquée surtout par les asiatiques, les seiches représentent un potentiel très intéressant d'un point de vue économique. Cette ressource est toutefois fragile car son abondance est sujette à de fortes variations naturelles.
    - *Les crustacés* : bien que relativement diffus sur le plateau continental, les biotopes favorables à la présence de crevettes offrent des possibilités d'exploitation qui intéressent de plus en plus de navires étrangers.
  - les ressources de surface du plateau : composées, *d'espèces sédentaires*, très côtières et présentes en abondance toute l'année : sardinelles plates et ethmaloses, d'espèces migrantes, plus nobles mais présentes uniquement dans le nord et en février-mars : sardinelles rondes, chinchards, maquereaux.
  - les ressources de surface hauturières : limités aux eaux du large (>200 m), les thonidés (albacores, patudos, listaos) constituent une ressource hautement migratrice présente dans la ZEE guinéenne de façon très saisonnière. Ils sont exploités par une flottille thonière étrangère.
- ✓ Sur le plan du tourisme, la zone côtière dispose de beaucoup de sites à valoriser, malgré la faiblesse aujourd'hui des investissements dans ce cadre :
  - Les sites de Conakry : la plage de Sorro ; la plage de Koromayah ; la plage de Room ; le musée national ; le pénitencier de Fotoba ;
  - Les sites de Boffa : Farenaya ; Dominya ; Eglise saint Joseph ; le site de Sagna Paulya ; Khata ; bacoro ; Plage de Bel-air ; plage de Sobanet ; plage de Siboti ; plage de Bongolon ; site de Foulaya ; plage de Kitikata ; lac artificiel de Massayah ;
  - Les sites de Boké : le port de la ville ; le port négrier et commercial ; les bâtiments coloniaux en pierre taillé ; les plages de Kapkin, Katoufoura et Katchek ; l'île d'alcatraz (île aux oiseaux) ; la pierre Gnakalafori ; le tunnel de Dinah Salifou à Sogoboly ; les abeilles blanches de Dabancou ; le wharf de bel-air à Katougouma ; le canal naturel de yaraga ; la mare à eaux sonnantes ; la mare naturelle de Daparere ; l'île Wondima ;
  - Les sites de Dubréka : Bondabon aussi appelé « chien qui fume » ; le mont Kakoulima ; les merveilles de la soumba ; les vasières de la baie de sangareya ; la baie de sangareya et ses parcours de chenaux de mangroves ;
  - Les sites de Forécariah : le port bananier et les esclaveries de Benty ; les plages de Kaback et Kakossa ; la forêt naturelle de kamélia ; les vasières de kakossa.
- ✓ Sur le plan agricole : les plaines aménagées sur le littoral et gérées par les groupements ou les unions de groupements produisent de grandes quantités de riz. L'union Bora Malé de Tugnifili avait en 2002-2003 commercialisé plus de 1000 tonnes de riz net étuvé à la compagnie CBG de Kamsar. Malgré ce

potentiel en terre, les défrichements de nouvelles parcelles se poursuivent à cause de l'accroissement démographique de la population du littoral.

- Les dégradations environnementales induites par les activités anthropiques

Les activités anthropiques dans la zone côtière conduisent à la disparition de la diversité biologique de cet écosystème riche mais fragile. Les activités anthropiques les plus graves de conséquences sont :

- Les défrichements de forêts pour l'installation de rizières;
- L'exploitation des bois de mangroves pour les besoins de bois de feu et de service des populations, et la destruction des zones de frayères pour les poissons;
- L'urbanisation du rivage par le biais de remblayage du rivage maritime;
- Les dépotoirs de déchets urbains le long du littoral;
- La construction de plateformes portuaires pour les industries extractive de bauxite;
- La pollution de l'eau de mer par les déversements de gazole et de fuel des navires de pêche et de transport maritime;
- La pêche des juvéniles de poissons avec des filets.

#### ***1.4. Les politiques nationales mises en œuvre pour un développement durable de la zone côtière***

La politique de gestion des ressources naturelles est exprimée essentiellement dans le Plan d'Action Forestier National (PAFN), le Plan National d'Action Environnementale (PNAE) et la Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA), remplacée en 2008 par la politique de développement agricole vision 2015.

Le PAFN, adopté en 1987, repose sur six grands principes :

- Assurer la pérennité du patrimoine national de ressources naturelles renouvelables;
- Garantir et aménager les surfaces qui doivent être consacrées de façon permanente à la forêt;
- Appliquer les meilleures méthodes pour fournir le maximum de biens et d'avantages pour une durée illimitée;
- Aider et contrôler dans leurs divers aspects l'exploitation, la transformation et la commercialisation des produits issus de la forêt;
- Associer étroitement à la politique forestière l'ensemble de l'administration, des entreprises, des associations, des collectivités et de tous les citoyens;
- Faire fonctionner efficacement les instruments de cette politique.

Le PNAE, adopté en septembre 1994 et revu en septembre 2000, établit « les principes fondamentaux destinés à gérer l'environnement contre toute forme de dégradation, afin de protéger et de valoriser l'exploitation des ressources naturelles, de lutter contre les différentes pollutions et nuisances et d'améliorer les conditions de vie du citoyen dans le respect de l'équilibre avec le milieu ambiant ». Il repose sur cinq Programmes cadre : (i) le Programme Rural, (ii) le Programme Urbain, (iii) le Programme Culturel et de Services, (iv) l'Appui à l'administration de l'environnement et (v) le Programme littoral et de la mer. Les thèmes retenus pour le Programme Rural ont directement trait à la gestion des ressources naturelles : gestion des terres, gestion du couvert végétal, gestion de la faune sauvage et gestion des eaux de surface.

La LPDA aborde dans son bloc H la gestion des ressources naturelles pour les besoins de développement agricole. Elle exprime les fondements d'un développement durable visant l'amélioration de la production agro pastorale tout en préservant les ressources naturelles qui constituent la base productive.

La Politique de Développement Agricole (PDA) vision 2015 adoptée par le Gouvernement en 2008 :

Ce dernier document de politique englobe les aspects agricoles avec le développement des filières porteuses telles que la riziculture de mangrove avec plus de 140.000 ha de zones rizicultivables dont une bonne proportion n'est pas encore exploitée dans sa totalité, la production de pomme de terre au Fouta

Djallon. En termes de protection de l'environnement côtier, il est prescrit la protection des zones de mangroves non encore entamés par les actions anthropiques et la restauration des zones dégradées par le biais de reboisement.

A ces différents documents de politiques sectoriels nous devons ajouter les Schémas et plan directeurs de développement élaborés dans le dessein de résoudre des problèmes spécifiques en relation avec une meilleure gestion de notre environnement côtier. Il s'agit :

- ✓ Du Schéma Directeur du tourisme : validé en 1999 et qui vise à promouvoir un tourisme de destination sur des sites potentiels du littoral;
- ✓ Du Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove de Guinée, élaboré en 1990 par le Ministère de l'Agriculture et des ressources animales, sous la conduite technique de la Direction Nationale des Eaux et Forêts. Vise à la mise en place de périmètres réglementés de mangroves et de périmètres à statut et gestion communautaires le long du littoral;
- ✓ Du Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire élaboré en 1991 par le Ministère de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Schéma de valorisation de l'ensemble du patrimoine de l'Etat avec un fort accent sur la préservation de l'environnement;
- ✓ De l'étude du Plan d'Aménagement des Plaines Rizicoles de Guinée Maritime (PAPR) élaboré en octobre 2001 par le Ministère de l'Agriculture et de l'élevage avec la Direction Nationale du Génie Rural. Plan de valorisation et d'intensification des grands périmètres aménagés pour les besoins de la riziculture intensive.

### - Les engagements politiques

Sur le plan de la sous région ouest africaine, la République de Guinée est signataire de quatre conventions par lesquelles les organisations sous régionales ci-après ont été créées :

- L'organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS)
- L'organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG)
- L'autorité du bassin du Niger (ABN)
- La Mano river union.

A l'échelle Africaine et mondiale, la République de Guinée a ratifiée les conventions universelles suivantes :

- Convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, signée le 15 septembre 1965 à Alger et ratifiée le 12 décembre 1989;
- Convention sur les criquets migrateurs, adoptée à CANO (Nigéria) le 25 mai 1962 et ratifiée le 28 mai 1963;
- Convention des Nations Unies sur la lutte contre la sécheresse et la désertification en Afrique, adoptée à Paris le 17 juin 1994 et ratifiée le 19 avril 1997;
- Convention cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques, adoptée le 9 mai 1992 à New York et ratifiée le 7 mai 1993;
- Convention de RAMSAR (IRAN) relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, signée le 2 février 1971 et ratifiée le 24 septembre 1992;
- Convention portant protection du patrimoine mondial culturel et naturel, adoptée le 3 novembre 1992;
- Convention internationale pour la protection des végétaux, adoptée à Rome (Italie) le 6 décembre 1951 et amendée deux fois;
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) signée le 3 mars 1973 à Washington et ratifiée le 29 janvier 1981;
- Convention internationale sur la Diversité Biologique, adoptée à Rio de Janeiro le 12 juin 1992 et ratifiée le 7 mai 1993;

- Convention PIC (procédure d'information et de consentement préalable) relative à la gestion écologique rationnelle des substances chimiques toxiques, y compris la prévention du trafic international illicite des produits toxiques et dangereux, signée le 18 août 2000 et ratifiée le 7 septembre 2000;
- Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone du 22 mars 1985, entrée en vigueur le 22 septembre 1988 et ratifiée le 25 juin 1992.

## - **La stratégie de gestion des espaces à forte valeur patrimoniale**

La complexité et la vigueur des dynamiques de la zone côtière guinéenne incitent à la modestie dans la prévision et le conseil. Toutefois, on peut tenter de dégager quelques orientations. Lorsqu'un certain nombre de conditions préalables sont réunies, ces dynamiques endogènes s'avèrent efficaces pour générer un processus de développement. Aussi, face aux tendances lourdes qui affectent à des degrés divers l'espace et les sociétés du littoral guinéen, l'un des principes de base de l'intervention pourrait consister à s'insérer dans ces dynamiques pour accompagner, en améliorer l'efficacité, en palier les faiblesses, en limiter les effets potentiellement dangereux. Dans ces domaines, l'enjeu du développement économique et social est étroitement lié à l'enjeu écologique.

Quatre éléments de stratégie peuvent être envisagés pour les espaces à forte valeur patrimoniale :

- 1) Conserver le potentiel écologique et, par là-même le potentiel économique associé aux ressources naturelles de l'écosystème mangrove (notamment par le maintien de la diversité du milieu);
- 2) Définir les orientations de développement de l'utilisation de ces ressources, visant à soutenir les besoins actuels des différentes populations tributaires de ce milieu;
- 3) Prendre en compte les besoins de développement futurs et la mobilisation des ressources encore peu valorisées;
- 4) Mettre en œuvre des actions de conservation/gestion réalistes, compatibles avec le contexte socio-économique actuel et évaluer les besoins de renforcement de capacités des acteurs locaux.

## - **La stratégie de gestion des activités économiques à fort impact sur l'environnement côtier**

Face à cette évolution, le véritable risque pour la mangrove de Guinée est que la complémentarité des activités sur un même espace, créatrice de richesses, se transforme, parfois rapidement comme près des villes, en demandes concurrentes génératrices de tensions sur les différentes ressources.

Car, avec le développement de la demande, le rôle croissant des filières commerciales et l'amplification de la polarisation de l'espace, ce qui tend à être pris en compte, c'est plus le temps court, permettant le fonctionnement économique de la filière, que le temps long de la reproduction de la ressource écosystémique.

Dans ce domaine, les projets sectoriels pourraient sans doute avantageusement être remplacés par des actions d'organisation et de régulation des systèmes de multi-activité incluant la production pour les filières commerciales.

Cela serait d'autant plus utile que ces filières, en rapide développement, visent, à tous les niveaux, le profit immédiat, sans se préoccuper de la durabilité de l'exploitation. Ce soutien devrait avoir aussi comme objectif institutionnel de compenser ou de pallier l'affaiblissement des règles traditionnelles d'accès aux ressources des zones de mangrove.

Tirées par la croissance de la monétarisation et des activités, les possibilités de gains en numéraire se multiplient. En l'absence de contrôle social centralisé des terroirs et d'instances de décision collectives, ils peuvent conduire à la légitimation des règles communes, non contraignantes, qui réglementent leur appropriation et leur gestion.

C'est à dire au passage d'une situation d'accès surveillé visant prioritairement à la reproduction sociale et écosystémique, à une forme d'accès libre qui autorise des comportements de prédation. Ce point est particulièrement important car si la situation de pression accrue sur les écosystèmes est, en tant que telle, classique dans une économie en développement, elle doit cependant porter, en Guinée Maritime, à une particulière prudence.

Le fonctionnement actuel des unités écologiques, le renouvellement de leurs ressources, sont étroitement liés, sous la contrainte du climat, à leurs interrelations permanentes, tant biophysiques qu'anthropiques. Leur grande diversité biologique et leur productivité remarquables résultent des multiples jeux d'interfaces entre les différentes facettes écologiques qui la composent.

Au sein de ce système agro-écologique complexe, en constant réajustement dynamique, les marais maritimes à mangroves constituent une unité particulièrement fragile, entièrement dépendante des deux autres et en grande partie à l'origine de la richesse des eaux côtières.

Les actions d'appui institutionnel pourraient, dans leurs principes généraux, s'inspirer des expériences de type Gestion Locale Sécurisée ou Médiation Environnementale. L'esprit est assez comparable à celui qui a présidé à la mise en place en Guinée du Projet d'Aménagement de la Transhumance. Le but est de créer, à travers la reconnaissance par les divers utilisateurs de l'intérêt commun à préserver la durabilité de la ressource, un consensus autour de règles collectives de gestion.

Ces règles sont ensuite formalisées et officialisées, tant auprès de la communauté que des pouvoirs publics. Un organisme local, dont il est sans doute souhaitable qu'il soit l'émanation de pouvoirs existants, est chargé de les faire respecter, de sanctionner les contrevenants et d'arbitrer les conflits.

Seuls sont déferés à l'autorité publique les cas les plus graves ou ceux ne pouvant pas être réglés localement. Ce type de démarche aboutit à actualiser et à renforcer le contrôle social de l'espace et des ressources tout en lui donnant une nouvelle légitimité et des pouvoirs réels.

Dans les divers pays où elle est appliquée depuis un certain temps, elle donne de bons résultats. Appuyer et structurer les dynamiques locales en s'y insérant, tout en créant les conditions techniques et institutionnelles du contrôle de la gestion des ressources par les populations locales et les collectivités décentralisées est peut être l'une des démarches à explorer pour avancer sur la voie d'un développement durable.

Cinq objectifs de développement en relation avec les quatre éléments de stratégie cités au point précédent peuvent être retenus dans le cadre de la gestion des activités économiques à fort impact sur l'environnement côtier :

- 1) Contribuer à la satisfaction des besoins en bois de feu et de service de la capitale et des principales agglomérations du littoral avec la délimitation de périmètres forestiers réglementés et gérés pour préserver un renouvellement des ressources;
- 2) Promouvoir une gestion décentralisée des mangroves par la mise en place progressive de forêts à statut et gestion communautaire;
- 3) Promouvoir une meilleure gestion des terres potentiellement rizicultivables sur sols de mangrove en évitant les défrichements de terres marginales pouvant devenir rapidement stériles;
- 4) Assurer le maintien des grands équilibres de l'écosystème mangrove en concentrant les efforts de protection sur les espaces devant jouer un rôle prioritaire de conservation (érosion du littoral, faune, flore).

## II. Analyse des acteurs impliqués dans la gestion de l'environnement

L'Ordonnance 005 qui régissait le mouvement associatif a été abrogée et remplacée par la Loi 92, celle-ci prenant en compte les coopératives et non les groupements. Ce vide juridique, qui n'a pas empêché l'émergence rapide de nombreux groupements et leurs unions et fédérations, est comblé par la Loi L/2005/014/AN du 04/07/2005 qui adopte et promulgue la loi régissant les groupements économiques à caractère coopératif, les mutuelles à caractère non financier et les coopératives. Les textes d'application de cette loi sont en cours d'élaboration. La promulgation de la loi remet les OP en confiance et reconforte les partenaires financiers.

Il existe des perceptions différenciées du rôle des OP. Dans certaines approches des projets et ONG, les OP sont utilisées pour atteindre des objectifs définis pour l'essentiel à l'extérieur de la communauté concernée. Il en résulte que l'intérêt que ces projets, ONG, programmes sociaux portent sur ces OP est fonction du degré de participation à celles-ci à l'atteinte des objectifs. Cette démarche est à la base de création de beaucoup de groupements purement opportunistes. Par conséquent, leurs capacités à exercer les fonctions qui leur sont assignées de l'extérieur suppose que tous les moyens nécessaires leur soient donnés (ressources matérielles et financières, information).

Dans d'autres approches, les OP sont perçues plutôt comme un acteur déterminant pour le développement rural et doivent jouer un rôle dans la définition et la mise en œuvre des actions qui les concernent. L'OP est alors vue comme un moyen privilégié pour accroître ses propres capacités à relever les défis de développement.

L'environnement côtier en Guinée est géré par une multitude d'acteurs ayant des rôles et responsabilités différents selon qu'ils relèvent de l'Etat, des collectivités décentralisées, des ONG nationales et /ou étrangères.

- ✓ **Les coopératives, groupements et ONG évoluant dans le secteur de la pêche** : nous avons recensé quatre vingt quatre organisations évoluant dans le secteur de la pêche dans la zone côtière guinéenne. Sur cet effectif nous avons 40 coopératives de pêcheurs artisans, 29 groupements, des unions, des ONG et une confédération. La plupart de ces associations visent l'amélioration des conditions de vie et de travail des adhérents. Certaines associations parlent de développement de la pêche dans la région. Les difficultés majeures pour ces associations résident dans la mobilisation des ressources financières pour l'achat des équipements de pêche. Les besoins exprimés sont : la formation en alphabétisation, en gestion financière et en négociation et plaidoyer.
- ✓ **Les services publics de l'Etat** jouent en général un rôle de planification, d'appui technique, de réglementation, de conservation / gestion, de suivi et d'évaluation des ressources naturelles. Pour assurer ses fonctions régaliennes, l'Etat dispose d'un personnel suffisant en nombre, reparti suivant le découpage administratif du territoire. Les départements ministériels intervenant dans la gestion de l'environnement côtier sont : Le Ministère de l'agriculture ; le Ministère de l'Elevage ; le Ministère de la pêche et de l'aquaculture ; le Ministère de la décentralisation et de l'administration du territoire ; le Ministère du développement durable et de l'environnement ; le Ministère de l'urbanisme et de l'habitat. Nous avons, au cours de notre mission de recensement des acteurs, rencontré quinze (15) représentants de service public évoluant sur le littoral guinéen.
- ✓ **Les ONG et Bureau d'études** : vingt quatre (24) ONG et deux (2) bureaux d'études évoluent dans le secteur de l'environnement côtier. Les animateurs de ces structures sont des techniciens, bénéficiant d'agrément de la part de l'Etat pour pouvoir assurer des services à but non lucratif (pour les ONG). Le

financement utilisés sont de provenances diverses : ONG internationales, agences de coopération bilatérale et multilatérale.

- ✓ **Les populations rurales** : Les populations rurales, suite à la reconnaissance juridique des associations par l'Etat, se sont constituées en groupements agricoles, coopératives, unions, OPA, fédération de producteurs, en vue de promouvoir la production agricole et assurer une meilleure défense des intérêts de leurs membres. Nous avons recensé quarante un (41) groupements à dominance agricole évoluant dans la maraîchage, la plantation d'anacardiens, la riziculture, la culture d'arachide; huit (8) organisations de producteurs agricoles; trois (3) organisations paysannes; trois (3) coopératives agricoles; quatre (4) unions de groupements agricoles et une (1) fédération. Nous avons également recensé un (1) club écologique et une (1) entreprise privée agro alimentaire.
- ✓ **Les Bailleurs de fonds** accompagnent ce processus par la mise en place de fonds de sauvegarde de l'environnement. Les institutions de financement cités par les acteurs sont : l'AFD, L'Union Européenne; Aide et Action; Plan Guinée.

## ***II.1. Les forces et faiblesses des acteurs environnementaux clés dans la gestion de l'environnement côtier***

Les forces et faiblesses des différents acteurs évoluant dans la gestion de l'environnement côtier découlent d'une analyse plus fine tenant compte des mandats dévolus à chaque acteur et de son environnement.

- ✓ **Les services publics de l'Etat** : avec des structures administratives pérennes et un personnel omniprésent toute l'année, l'Etat est devenu un acteur clé dans l'élaboration des politiques sectorielles sur l'environnement en général et l'environnement côtier en particulier.

L'Etat dispose d'atouts dans :

- la mobilisation participative des autres acteurs (bailleurs de fonds, ONG, population locale);
- l'élaboration des textes juridiques et réglementaires de gestion des ressources naturelles (codes et conventions);
- la recherche et la mobilisation des fonds indispensables à la mise en place de projets durables de développement bénéfiques pour le pays;
- la coopération internationale avec les institutions en charge des problèmes environnementaux.

Les faiblesses des services publics de l'Etat résident dans :

- la multiplicité des intervenants provenant de différents départements ministériels avec des politiques et des stratégies d'intervention différentes;
- l'absence d'harmonisation des politiques sectorielles en vue de l'adoption d'une politique commune;
- l'absence réelle de motivation du personnel employé;
- la faiblesse des capacités techniques du personnel et l'absence de politique de renforcement de ces capacités;
- la faiblesse des moyens financiers alloués à ces structures et au personnel pour la mise en œuvre des politiques sectorielles.

- ✓ **Les ONG nationales et internationales** : La force des ONG recensées résident dans :
  - La mobilisation, la sensibilisation et l'encadrement des populations locales dans tous les processus liés à la gestion des terroirs villageois;
  - L'appui technique et financier aux organisations paysannes (groupements et unions);
  - La mobilisation des fonds pour les actions de types collectives (construction d'infrastructures sociales);
  - Le plaidoyer et lobbying auprès de l'administration et des autres partenaires éventuels (ONG internationales; bailleurs de fonds) pour l'acquisition de financements en vue de

l'éradication de difficultés inhérentes à la vie de la collectivité (point d'eau, vaccination des enfants, etc....).

Les faiblesses des ONG résident dans :

- La faiblesse de moyens financiers mobilisés en faveur de l'environnement côtier;
- La précarité des actions entreprises qui ne sont jamais capitalisées par les populations rurales;
- L'absence de capitalisation des acquis sur le terrain;
- Le manque de personnel compétent;
- L'ignorance des textes juridiques et réglementaires régissant la gestion des ressources naturelles de leurs terroirs;
- La méconnaissance ou l'ignorance des politiques sectorielles des différents départements ministériels évoluant dans la zone côtière guinéenne.

✓ **Les populations rurales et urbaines** : Les populations rurales et urbaines constituent aujourd'hui la cheville ouvrière de tous le processus visant à asseoir une politique saine de protection et de gestion de l'environnement côtier. Avec la politique de décentralisation voulue par l'Etat, nous assistons à une l'apparition d'une multitude d'associations. Les forces réelles de ces associations résident dans :

- La volonté de se structurer pour la dynamisation des actions agricoles et de protection de l'environnement;
- Une prise de conscience sur les enjeux de développement et la nécessité de défense de leurs intérêts;
- Une diversification des sources de revenus pour lutter contre la pauvreté.

Les faiblesses résident dans :

- La mauvaise structuration des organisations;
- La faible mobilisation de l'épargne interne des membres;
- L'analphabétisme des responsables;
- L'ignorance des opportunités existantes auprès des institutions de financement;
- Le clientélisme auprès des projets de développement en place;
- L'absence d'appropriation par les membres des acquis découlant des appuis tant techniques que matériels.

✓ **Les bailleurs de fonds** : Les bailleurs de fonds constituent un groupe dont les actions de financement répondent à des besoins spécifiques découlant en général de la politique volontariste du gouvernement. Ils interviennent sporadiquement dans la zone côtière notamment dans le secteur de l'agriculture avec l'AFD (projet riz Basse guinée) ; l'Union Européenne avec la FOP/BG dans le cadre du renforcement des capacités des organisations paysannes agricoles. Les financements, dans le cadre de la gestion de l'environnement côtier, proviennent pour le moment de la Banque Mondiale avec le projet d'aire marine protégée dans les îles tristao.

## ***II.2. Les interrelations entre les acteurs dans le domaine de l'environnement et dans l'appui aux acteurs locaux***

Les chambres d'agriculture ont une reconnaissance officielle et des missions statutairement définies, leur conférant un rôle d'organe consultatif des pouvoirs publics sur les questions agricoles. En effet, les producteurs à travers leurs structures faïtières peuvent ainsi trouver au niveau des chambres un moyen d'expression de leurs souhaits en matière de politique agricole (prix, fiscalité, conditions d'accès aux intrants importés, formation professionnelle...) surtout que les responsables régionaux et locaux des chambres ont une perception claire des situations régionales, des enjeux sectoriels et globaux. Ils paraissent animés par la promotion d'une agriculture productive et il n'est pas rare qu'ils donnent la priorité aux questions économiques.

Cependant le niveau d'activités des chambres est très variable en fonction des régions. En Guinée forestière, la chambre régionale d'agriculture a su gagner la confiance des OP de la région; elle est perçue comme un instrument à leur service et comme l'expression de l'Etat de les aider à s'émanciper de l'encadrement et de développer leur autonomie décisionnelle et intellectuelle.

Avec le soutien institutionnel des services publics de l'agriculture et la collaboration des autres acteurs de développement, elle anime des échanges entre OP et acteurs pour un développement agricole global de la région. Ces échanges, qui passent par l'organisation de "Conseil Agricole Régionale" (CAR), constituent une référence à valoriser.

Dans d'autres cas, comme en Basse Guinée, la chambre régionale s'efforce d'identifier et d'accompagner le développement de villages de référence, "Les villages agricoles". Grâce à la mobilisation de divers acteurs, des diagnostics sont réalisés, des contraintes identifiées, des solutions envisagées, des plans d'action élaborés. En soi, cette démarche opérationnelle n'est pas mauvaise parce qu'elle répond à un besoin ressenti. Cependant, elle soulève la question de savoir si de telles actions ne sont pas dévolues aux OP et à leurs partenaires techniques.

Les collaborations qui se sont établies entre les OP et les services publics (Recherche et Vulgarisation) ont abouti à des résultats significatifs. Le partenariat s'est construit dans la durée à partir de pratiques et d'expériences conjointes. Selon les régions, les responsables des OP et ceux des services publics, l'initiative des relations est venue soit des uns, soit des autres. En effet :

- dans certains cas c'est la recherche et la vulgarisation qui ont fait les premiers pas (soit sur décision institutionnelle, soit de la part des chercheurs ou vulgarisateurs); la collaboration avec les OP est alors perçue comme le moyen d'adapter la programmation de la recherche et de la vulgarisation aux besoins et priorités des producteurs.
- dans d'autres cas l'initiative vient des responsables des OP; elle démarre parfois par une demande ponctuelle qui n'est pas forcément une demande de recherche (avoir accès à des semences améliorées, à des plants, avoir des recommandations sur la fertilisation ou l'alimentation du bétail etc...) et aboutit à des demandes de recherche toute construites.
- Il est arrivé aussi que la collaboration s'instaure grâce à la médiation d'un projet de développement ou d'une ONG (Sasa kawa Global 2000 par exemple) qui financent des opérations de recherche au compte des OP.

En résumé, des relations informelles on est passé dans la plupart des cas à des relations explicitement contractuelles sur la base d'objectifs et de modalités de collaboration clairement définis; elles ont été parfois institutionnalisées avec le détachement et la mise à disposition, au niveau des OP, de chercheurs et de vulgarisateurs. Par conséquent, les OP et les services publics ont initié et entretenu des relations à grand intérêt réciproque, notamment :

Du côté de la recherche et de la vulgarisation, la collaboration a permis à ces structures :

- d'augmenter et d'améliorer leurs propositions techniques; l'expression d'une demande à la recherche par les producteurs; la mise au point de technologies adaptées aux conditions agro-écologiques spécifiques; l'amélioration des conditions de diffusion (les OP jouant alors un rôle d'intermédiaire); l'adoption du programme de travail des vulgarisateurs à la demande des producteurs (accroissement de la fréquence de visite aux périodes de pointes); une redéfinition des aires d'interventions en fonction des besoins d'appui ; une évolution des mentalités (l'exploitation vue comme un lieu d'échanges techniques avec les producteurs pour trouver la solution à un problème réel, au lieu d'un simple lieu d'application ou d'expérimentation), des techniques agricoles; une redéfinition des modalités de prise en compte des demandes des producteurs exprimées par leur organisations.

- d'arriver à une meilleure utilisation des ressources (temps, personnel et certainement fonds) grâce à une facilité de contact avec les producteurs, une augmentation du nombre de personnes touchées; une prise en charge de certains essais par les OP.

Pour les organisations des producteurs, la collaboration avec les services publics a eu des avantages certains, à savoir :

- le renforcement des compétences internes des OP dans le domaine technique;
- l'amélioration des capacités d'action des OP : le fait de disposer d'un accès à des informations diversifiées, de propositions techniques appropriées a amélioré l'efficacité des OP et renforcer leur crédibilité;
- le renforcement de la capacité de dialogue des OP avec les acteurs extérieurs ; dialogue plus équilibré dans les secteurs technique et économique;
- Le développement de leur capacité à construire une demande de service.

S'agissant des prestataires privés, ils seraient peu nombreux à s'investir dans le volet agricole en dehors des agents préfectoraux de traitement phytosanitaire (AFTP) qui n'ont pas eu de relations formelles avec les OP.

Quant au sous secteur de l'élevage, les groupements entretiennent des relations avec les vétérinaires privés au nombre de 43, dont 10 pour la zone de Conakry dans le cadre de la fourniture de produits vétérinaires, mais aussi la fourniture de conseils et l'offre de formations négociées et financées par des projets de développement (à Labé par exemple).

Par rapport à la reprise par les OP des services fournis par les prestataires, beaucoup d'interlocuteurs s'interrogent sur la capacité limitée des OP de les internaliser. En matière de recherche-développement et conseil agricole, les OP pourront toujours jouer un rôle central dans l'orientation de ces services et la construction de demandes pertinentes. En revanche, elles ne peuvent pas faire de la recherche ni offrir des conseils techniques et économiques. Pour certains responsables des OP, il faut les laisser se développer à leur rythme parce qu'elles sont encore fragiles. Toutefois, il est possible d'opérer de grandes améliorations sur les relations actuelles.

- Fourniture de services à la demande sur une base contractuelle;
- Détachement et mise à disposition des OP, de techniciens conseillers agricoles;
- Mise à disposition des OP des moyens nécessaires pour payer le fonctionnement des techniciens mis à leur service ou pour acheter autres services extérieurs;
- Institution de contribution indirecte des OP (même symbolique au départ sur la base de prélèvement à la commercialisation ou de marge bénéficiaire à l'approvisionnement) pour envisager leur participation au paiement des services.

Il n'existe pas de relations notables et contractuelles entre les OP et les organisations communautaires; En effet, l'essor de ces dernières est encore faible car elles ne sont que naissantes; selon les lieux, il existe quelques associations d'intérêt collectif : gestion des forêts communautaires, entretien de pistes, gestion des abattoirs, des marchés à bétail, des points d'eaux qui pourraient jouer de rôles importants à l'avenir en matière de développement rural. C'est pourquoi, au cours de l'élaboration des plans de développement locaux par exemple, ces associations en fonction de leur spécialisation devront travailler avec les OP pour mener le diagnostic, analyser les problèmes, identifier les solutions, définir et planifier les actions à mener pour se positionner dans la mise en œuvre du plan de développement.

### ***II.3. Bilan de la situation***

La plupart des acteurs institutionnels (pouvoirs, publics, bailleurs de fonds, ONG, organismes privés) portent une attention particulière aux organisations des producteurs. En effet :

- Dans le cadre de la coopération : i) Les coopérations bilatérales apportent de l'appui aux OP (par le financement de projets les concernant); ii) Les ONG étrangères avec des ONG nationales soutiennent de plus en plus les dynamiques des OP qu'elles ont parfois contribué à impulser. Évidemment des différences existent dans la pratique car certaines affichent leur préférence pour l'appui aux organisations de base alors que d'autres considèrent que la consolidation des organisations fédératives est nécessaire à l'accroissement de leur efficacité d'action à la base. Toutefois, la solidité des faitières ne peut reposer que sur le dynamisme des groupements de base.
- Le pouvoir public a pris des mesures favorables à la promotion d'OP autonomes : i) Elaboration, adoption et promulgation de la loi régissant l'organisation et le fonctionnement des OP; ii) Reconnaissance croissante des OP en tant que structure de représentation des producteurs tout en gardant ses fonctions régaliennes.

Les organisations agricoles rencontrées au cours de l'étude donnent la priorité aux questions économiques (approvisionnement, crédit, sécurisation des débouchés, prix des intrants et des produits agricoles); La priorité accordée aux questions économiques est aisément compréhensible : c'est dans ce secteur que la demande des producteurs est la plus forte. Les aspects économiques occultent parfois les questions techniques d'autant que, pour nombres producteurs, le revenu agricole est lié à valeur des intrants par rapport à celle de la production. Ainsi, toute amélioration en matière d'accès aux intrants, au crédit, du rapport dépenses/recettes est d'autant plus appréciée par les producteurs qu'elle a des effets visibles et immédiats ; ce qui n'est pas toujours pour les améliorations techniques qui peuvent avoir des effets différés.

En ce qui concerne les organisations d'éleveurs, elles s'intéressent en priorité à des fonctions d'ordre général notamment :

- La préservation de la santé animale (mise en place de pharmacie vétérinaire, formation d'auxiliaire etc.);
- La lutte contre le vol de bétail (tatouage, contrôle du mouvement du bétail);
- La gestion des conflits agriculteurs éleveurs (hydraulique pastorale, transhumance).

Ces préoccupations dépendent de l'origine de la structuration des OPE. Toutefois de nouvelles fonctions liées aux aspects économiques apparaissent avec l'émergence de groupements organisés autour de l'aviculture ou de l'embouche de porcs et de petits ruminants. En effet, le défi à relever par ces professionnels d'élevage de volaille et d'embouche est d'assurer régulièrement l'accès aux aliments et aux produits vétérinaires.

Quant aux groupements forestiers généralement suscités par les projets et ONG, les préoccupations sont d'ordre environnemental et de gestion des ressources : création et gestion de forêt communautaire, gestion de feux de brousse, défense des forêts classées.

Toutefois, en règle générale il a été remarqué que les activités des OP évoluent en fonction : i) des producteurs et de leurs leaders avec leur itinéraire professionnel et social qui influe sur le choix de l'OP ; ii) des événements marqués par des opportunités ou des contraintes nouvelles : nécessité de réponse à un besoin ou à une crise économique, sociale ou institutionnelle. Ainsi, dans bien de situations les OP ont évolué en fonction des défis successifs qu'elles ont affrontés.

S'agissant du fonctionnement des OP, les modalités dépendent du type et du niveau d'organisation. C'est pourquoi nous considérons celles qui nous semblent les plus importantes. En effet :

- Le fonctionnement des OP agricoles membres du CNOP-G est basé sur l'autonomie décisionnelle et opérationnelle de chaque niveau d'organisation (groupement – Union – Fédération – Comité National OP). Le mode de fonctionnement même de ces OP est résolument pragmatique, évitant la centralisation des fonctions ou la création de systèmes de travail complexes. Les responsables de ces OP accordent une grande importance à ce que ses propres modalités d'organisation du travail et de planification se fassent

de manière participative. Les assemblées générales jouent un rôle important dans l'exercice de la démocratie au sein des OP, avec la présence de représentants de tous les niveaux d'organisation. La communication basée sur une circulation à double sens de l'information constitue un moyen efficace d'échanges entre membres et responsables professionnels d'une part, et avec d'autres acteurs et services d'autre part.

- Pour les organisations professionnelles d'élevage (OPE), la nouvelle équipe du CCNEG se préoccupe tout d'abord du rétablissement de la confiance avec les éleveurs. Déjà, ces derniers avaient observé une grande méfiance (à cause des pratiques de prélèvements du 1<sup>er</sup> régime) à adhérer aux associations d'éleveurs qui ont constitué le point de départ de la structuration de la profession. Avec la succession de projets d'appui suscitant un intérêt ou un autre entrant dans le cadre des préoccupations (santé animale) les éleveurs ont accepté les différents schémas proposés. Mais la mauvaise gestion de leurs cotisations et subventions par les 1<sup>ères</sup> responsables les obligent à prendre du recul. Un espoir de la relance de ces OPE porte sur le lancement prochain du projet d'appui au secteur de l'élevage (PASEL). Cependant des dynamiques prometteuses se font sentir avec la constitution de groupements au tour de l'élevage péri-urbain de production de poulets de chair, d'œufs et l'embouche de porcs et de petits ruminants.
- Pour les organisations professionnelles de la pêche, il existe une certaine confusion au niveau de la structure faïtière. En effet, nous distinguons à ce niveau une confédération nationale des professionnels de la pêche en Guinée dénommée (CONAPEG) qui regroupe en son sein l'Union Nationale des Pêcheurs Artisans de Guinée (UNPAG), la Fédération Patronale de la Pêche Industrielle de Guinée (FEPPI), l'Union Nationale des Mareyeuses de Guinée (UNAMAR-GUI) et l'Association Guinéenne des Exportateurs de Produits Halieutiques (AGEXPHA). Beaucoup d'autres organisations ne sont pas affiliées à cette confédération. C'est le cas de l'Union Nationale des Mareyeuses de Guinée (UNMG). Il existe une multitude de coopératives et de groupements autour de l'activité de pêche artisanale. Mais le travail se fait toujours sur une base individuelle. L'esprit de base d'une coopérative, soit l'exercice des activités en commun par et pour les adhérents, ne fonctionne pas au sein de ces organisations. Chaque membre demeure responsable à part entière de ses matériels et les exploite à sa guise. Le regroupement confère aux membres une forme de protection et de sécurité dans les situations les plus difficiles ou pour les besoins de plaider pour le renouvellement des équipements auprès des ONG, de l'administration et des bailleurs de fonds.

### **III. Analyse des déficiences de la participation et de l'implication des acteurs dans la gestion de l'environnement et pré-identification des besoins pour renforcer leurs capacités**

Les déficiences de la participation et de l'implication des acteurs dans la gestion de l'environnement ne sont pas significatives si toutefois les activités agricoles ou de pêches sont considérées comme étant partie intégrantes du processus de gestion de l'environnement. Par contre, en termes de conservation des ressources naturelles dans la zone côtière, les activités agricoles et la pêche dominent systématiquement et le processus de conservation des ressources naturelles est oublié ou ne constitue pas une priorité pour les acteurs locaux.

Avec l'émergence des organisations de producteurs, la pression sur les ressources naturelles est encore plus grande, car les producteurs se soucient peu des aspects de conservation, s'intéressant aux rendements escomptés et à la valorisation sur les marchés de cette production.

Il existe à ce stade d'analyse un déficit dans la promotion de la conservation et de la bonne gestion des ressources du littoral. Il sera question de faire prendre conscience aux acteurs que la production et la conservation des ressources naturelles sont des actions complémentaires prioritaires.

Le succès d'une production agricole ou la pêche soutenue n'est pas envisageable sans la bonne gestion des ressources naturelles, surtout en l'absence d'une réelle intensification de la production.

### **III.1. Les déficiences, les besoins et les contraintes de chacun des groupes d'acteurs**

Pour l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles du littoral, il existe une déficience dans l'information, la sensibilisation et la formation dans l'optique de la mise en place d'une politique décentralisée de conservation des ressources naturelles couplée à la valorisation des terres et des ressources halieutiques à partir du potentiel réel dans ce domaine.

De manière plus spécifique, les déficiences se focalisent comme suit :

- ✓ **Les services publics** : absence notoire du personnel auprès des organisations communautaires dans l'exercice de leur fonction d'assistance technique, de conseils sur la conservation et la gestion des ressources naturelles, la sensibilisation sur les conséquences d'une mauvaise gestion, etc. La présence des techniciens des services publics auprès des communautés se justifie lorsque les projets de développement rural soutiennent financièrement les activités. Une fois que le financement des projets s'arrête, les services publics arrêtent leur appui aux acteurs locaux. Il existe une déficience de l'Etat dans le fonctionnement correct de ses services. Le personnel des services publics a régulièrement besoin de renforcement des capacités et de soutien financier. Ces contraintes sont à l'origine de beaucoup de défaillances du personnel, et dont les effets sont ressentis au niveau des acteurs locaux.
- ✓ **Les ONG nationales et étrangères/ Les bureaux d'études** : La multiplicité des ONG sur le littoral, avec des approches différentes, constitue un handicap sérieux dans la mise en place d'un processus de gestion concertée des ressources du littoral. Les ONG interviennent sur le terrain suivant les desiderata des bailleurs de fonds et non en fonction des politiques élaborées par le pays. Les ONG spécialisées dans la conservation des ressources de l'environnement sont très peu nombreuses et ont souvent des difficultés à pouvoir convaincre les acteurs locaux sur le bien fondé de l'alliance de la production avec la conservation des ressources naturelles. Une autre insuffisance des ONG réside dans l'absence de capitalisation des expériences acquises auprès des communautés rurales de développement. Après chaque phase de financement, elles entament un nouveau cycle de recherche de financements sans se soucier de la capitalisation du volet achevé. La difficulté de recrutement de cadres compétents est également un facteur limitant pour les ONG.
- ✓ **Les populations rurales / Les organisations de producteurs / unions / fédérations** : Ces organisations qui ont vu le jour généralement avec l'appui d'ONG, de projets de développement rural ou des chambres d'agriculture, sont fonctionnelles quand elles ont en face d'elles des interlocuteurs pouvant améliorer leur quotidien en terme d'appui matériel, financier ou technique. Une fois que les structures d'appui disparaissent, ces mouvements associatifs n'existent plus ou fonctionnent au ralenti. A partir de ce moment la vie du mouvement associatif dépend essentiellement de la personnalité du leader et de ses relations. Les mouvements associatifs n'aiment pas la collectivisation des moyens de production. Chaque membre travaille isolément et s'il y a lieu de se rencontrer c'est uniquement lorsqu'il est question de valorisation de cette production (exemple de l'union Bora Malé de Tugnifili). Une difficulté majeure dans ces mouvements associatifs est l'analphabétisme de ses adhérents. Il est en effet difficile de pouvoir communiquer avec les membres des mouvements associatifs hormis les langues nationales. Ce handicap est à l'origine de la méconnaissance des textes juridiques et réglementaires qui régissent la gestion des ressources naturelles.
- ✓ **Les bailleurs de fonds** : Le financement des actions de conservations des ressources naturelles peut avoir diverses sources. Il faut distinguer les financements bilatéraux issus de la coopération avec les pays développés et les financements multilatéraux (cas de l'union européenne, le PNUD, la Banque Mondiale). Une déficience généralement dénoncée par les pays en développement concerne la rigidité de ces financements. Quand le financement ne

concerne que l'agriculture, il ne sera question que d'agriculture, même si les ressources naturelles qui peuvent conditionner la réussite de ces actions agricoles sont menacées. Une autre déficience est le morcellement des financements. Un écosystème comme la mangrove devrait pouvoir bénéficier d'un financement unique sur l'ensemble du littoral, pour permettre à l'administration de mettre en place une politique unique et une approche commune auprès des acteurs locaux. Le morcellement des financements pour un même écosystème n'aide pas les pays bénéficiaires. Un exemple : la Baie de sangareya à Dubréka a fait l'objet d'aménagement sur 8 ans alors que les autres massifs étaient abandonnés à la merci des populations rurales.

### **III.2. Les groupes d'acteurs les plus pertinents pour un renforcement de l'implication de la société civile dans la conservation de l'environnement côtier**

Au stade actuel du développement de la société civile, les différents acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles du littoral ont tous besoin du renforcement de leurs capacités pour être efficaces sur le terrain.

Compte tenu du processus de décentralisation amorcée par le Gouvernement et également avec la dynamique des mouvements associatifs du secteur agricole, il serait sage de pouvoir asseoir le processus de renforcement des capacités des acteurs locaux sur les organisations faitières évoluant sur le littoral.

Il s'agit de promouvoir ce renforcement de capacité à partir des structures faitières de la CNOP/BG qui couvrent l'ensemble des unions, qui à leur tour regroupent les différents groupements d'intérêts économiques.

Avec la multi-activité des producteurs ruraux évoluant sur le littoral, assurer le renforcement des capacités des producteurs agricoles dans le domaine environnemental reviendrait à garantir la base productive de ses groupements d'intérêts économiques.

Spécifiquement, les groupes d'acteurs les plus pertinents pour un renforcement des capacités dans la conservation de l'environnement côtier sont :

- **Les groupements et coopératives de pêche** : Ils sont très nombreux et contribuent dans le ravitaillement des populations urbaines et rurales en produits de la mer. L'abondance de la pêche maritime est souhaitée par les consommateurs, mais la conservation de ce produit périssable est assurée par le fumage qui nécessite de grande quantité de bois prélevée sur l'écosystème mangrove;
- **Les groupements de producteurs agricoles, forestiers, d'élevage** : Ils sont les plus nombreux et ils contribuent de par leur activité à la destruction du couvert végétal avec la pratique de l'agriculture itinérante et la réduction de la durée de la jachère. Ce groupe a besoin de renforcement en alphabétisation fonctionnelle, en éducation environnementale, en structuration des groupements.

### **III.3. Les acteurs prioritaires en termes de renforcement des capacités**

Les acteurs prioritaires en termes de renforcement des capacités sont :

- **Les Coopératives et ONG évoluant dans la pêche et la valorisation des produits de la pêches** : avec la multitude d'associations évoluant dans le secteur de la pêche, les ressources halieutiques sont exploitées suivant les besoins monétaires des pêcheurs et des mareyeuses qui assurent l'essentiel de la commercialisation des produits de mer en Guinée et à l'étranger. Le renforcement des capacités de ces associations devrait concerner séparément les pêcheurs, les mareyeuses réunis en coopératives ou groupements toujours autour de la pêche ou le commerce de produit de la mer. Les thématiques de renforcement de capacité de ces acteurs concernent l'alphabétisation, la gestion des ressources financières, la recherche de

financements et les techniques de négociation et de défense des intérêts des coopératives ou groupements.

- **Les membres de groupements d'intérêts économiques agricoles** : Ce groupe vit grâce aux ressources naturelles qu'il exploite pour les besoins tant agricoles que forestiers. Sans une prise de conscience de ce groupe, le processus de destruction devient irréversible. L'exploitation des ressources naturelles complète le processus de gestion de l'environnement côtier. La faiblesse des rendements agricoles obligent les populations rurales groupées ou non à ce tourner vers l'exploitation des ressources naturelles pour leur survie. C'est surtout une question de survie pour ses populations qui profitent de l'abondance de ressources naturelles de proximité dont l'exploitation est quasi libre avec l'absence du personnel des services de contrôle.

## **Recommandations**

Dans la conjoncture actuelle de la Guinée caractérisée, à l'instar des autres pays de la sous région, par une crise alimentaire sans précédent et une inflation sur le marché national, les ONG évoluant dans le secteur de la pêche et les acteurs qu'elles encadrent sur le terrain ont besoin de soutien pour pouvoir assurer les fonctions qui leurs sont dévolues.

Les soutiens à apporter à ces organisations non gouvernementales sont d'ordres institutionnel et technique.

**Sur le plan institutionnel**, les ONG ont besoins de soutien financier pour l'encadrement des acteurs locaux en vue de la préservation des ressources halieutiques. Les financements devraient être en rapport avec les besoins réels des acteurs à savoir les appuis dans le renouvellement des équipements de pêche autorisés (filet à maille recommandé), le développement des marchés de poissons avec la mise en place des centres frigorifiques pour les coopératives ou les groupements de pêcheurs et/ou les mareyeuses, les magasins de vente des pièces de rechange pour les moteurs hors bord et les barques.

**Sur le plan technique**, les ONG peuvent assurer la sensibilisation sur les thématiques de protection de l'environnement et la formation des acteurs de la pêche dans le domaine des techniques de pêche préservant la pérennité des ressources halieutiques, dans le domaine de l'alphabétisation fonctionnelle, dans le domaine de la gestion financière des avoirs des coopératives ou des groupements, dans le domaine du lobbying et des négociations et surtout dans la pratique d'une pêche respectueuse de l'environnement.

Pour l'atteinte des objectifs ci-dessus, les ONG doivent elles même pouvoir bénéficier de formations dans ces thématiques en vue d'être efficaces auprès des acteurs locaux sur le littoral.

Sur l'ensemble des ONG recensées sur le littoral guinéen, notre choix s'est porté sur les ONG ci-après dans le cadre du renforcement de leurs capacités institutionnelles et techniques :

### **1°) ONG « Appui au développement de la pêche et de l'élevage en Guinée ADEPEG »**

**Forces**: Cette ONG a un besoin de financements pour travailler dans le domaine de la pêche maritime (artisanale et industrielle) ; la pêche continentale ; la préservation de l'environnement maritime ; l'information, l'éducation et la formation des acteurs sur les bonnes pratiques sauvegardant l'environnement ; le plaidoyer pour les acteurs locaux dans la recherche de financements pour les acteurs évoluant dans la pêche.

**Faiblesses** : l'ONG a besoin de renforcement de capacités dans le management, dans la gestion des coopératives et dans l'évaluation environnementale.

### **2°) ONG « Tradition aquatique »**

**Forces** : cette ONG dispose d'expériences dans le domaine des zones humides, la gestion de l'écosystème mangrove, les écosystèmes marins et côtiers, les mammifères marins, les pratiques traditionnelles et l'utilisation durable des ressources aquatiques.

**Faiblesses** : L'ONG a un besoin de financement, de renforcement de ses capacités dans la gestion des zones humides ; dans la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles ; dans la gestion de l'eau et des ressources aquatiques.

### **3°) ONG « Association pour le Développement de la pêche Artisanale en Guinée ADEPAG »**

**Forces** : Cette ONG évolue dans la pêche, notamment la formation et l'encadrement des coopératives et des groupements de pêche. Elle travaille également dans la sensibilisation des acteurs sur le respect des lois et règlements de la pêche. Elle contribue à la recherche d'intrants de pêche à moindre coût, pour les coopératives et les groupements. Elle a un besoin de soutien financier pour mieux travailler avec les acteurs de la pêche.

**Faiblesses** : Les besoins de renforcement de capacités de cette ONG se situent au niveau de la gestion de coopératives ; la micro finance ; la négociation et la recherche de financement.

### **4°) Union Nationale des Pêcheurs Artisans de Guinée UNPAG :**

**Forces** : Cette union couvre l'ensemble de la zone côtière depuis sa création en 1996. Elle dispose d'une longue expérience avec les pêcheurs artisans de Guinée. Elle représente le sous secteur de la pêche à tous les forums sous régionaux et internationaux. Elle a entamé la création d'une mutuelle pour ses adhérents.

**Faiblesses** : Cette Union dispose d'un grand nombre d'adhérents analphabètes. Elle manque de moyens financiers pour promouvoir sa politique d'aide et d'encadrement des adhérents. Ses besoins en renforcement des capacités sont : la gestion des coopératives, l'alphabétisation, la micro-finance.

### **5°) Union pour le développement Economique et Social de kanfarandé UDESKA.**

**Forces** : Union évoluant dans les îles Tristao et périphéries depuis 1999. Forte connaissance du milieu et des pratiques traditionnelles.

**Faiblesses** : Couverture locale de la zone côtière ; faible capacité de formulation de projets ; personnel sédentaire ; manque de moyens financiers pour mettre en œuvre sa politique de soutien aux acteurs locaux.

# ANNEXES

## *Planning/chronogramme du consultant*

L'analyse des acteurs de la zone côtière de Guinée se fera sur la base de visites de sites et d'entretien avec les différents acteurs impliqués dans le processus (paysans, membres ONG, représentant de l'Etat et des collectivités décentralisées).

La recherche bibliographique débutera auprès des différents ministères dans la capitale Conakry et se poursuivra dans les différentes préfectures du littoral auprès des services intéressés par la gestion des ressources de la zone côtière.

Les travaux débuteront à Conakry et se poursuivront dans les préfectures de Dubréka, Boffa et Boké (axe nord de la Guinée) pour 2 semaines. Ensuite nous entamerons les études sur Coyah et Forécariah sur une semaine (axe sud de la Guinée). La dernière semaine sera consacrée à la finalisation du rapport et à notre participation à l'atelier régional de restitution.

<i>périodes</i>	<i>Conakry</i>	<i>Boké</i>	<i>Boffa</i>	<i>Dubréka</i>	<i>Coyah</i>	<i>Forécariah</i>
Semaine 1						
Semaine 2						
Semaine 3						
Semaine 4						

## **LISTE DES PERSONNES RENCONTREES**

N°	Prénoms et Noms		Structure	Fonctions	Préfecture/localité	Téléphone	Email	Date
1	Koï-Koï	SAKOU	Ministère de la pêche et de l'aquaculture	Directeur BSD	Conakry			02/06/2008
2	Elhadj Ibrahima	DIALLO	Office Nationale du Tourisme	Directeur Général	Conakry			02/06/2008
3	Christine	SAGNO	Direction Nationale des Eaux et Forêts	Directrice Nationale	Conakry			02/06/2008
4	Dr Alkaly	DOUMBOUYA	Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoira	Directeur National Adjoint	Conakry			03/06/2008
5	Moumimy	SYLLA	Direction Nationale des Mines	Directeur National	Conakry			03/06/2008
6	Abdourahmane	DIALLO	Direction Nationale des Mines	Chargé de l'environnement minier	Conakry			03/06/2008
7	Hawa	DIWARA	Direction Nationale des Mines	Chef Section Environnement	Conakry			03/06/2008
8	Elhadj Ibrahima	DIALLO	ONT	Directeur Général	Conakry	60 33 06 19	<a href="mailto:ibrahimadakaly@yahoo.fr">ibrahimadakaly@yahoo.fr</a>	04/06/2008
9	David	BANGOURA	ONT	Chef Division	Conakry	60 20 44 27	<a href="mailto:davidbangoura@hotmail.com">davidbangoura@hotmail.com</a>	04/06/2008
10	Moustapha	DIALLO	ONT	Chef Division	Conakry	60 55 73 63	<a href="mailto:Moustapha65@yahoo.fr">Moustapha65@yahoo.fr</a>	04/06/2008
11	Ousmane Bella	DIALLO	ONT	Chef Division	Conakry	60 55 73 63	<a href="mailto:obediyndo@yahoo.fr">obediyndo@yahoo.fr</a>	04/06/2008
12	Ibrahima	BANGOURA	DNEF	Chef section foresterie rurale	Conakry	62 57 10 88	<a href="mailto:iboubang2003@yahoo.fr">iboubang2003@yahoo.fr</a>	05/06/2008
13	Maire Mandjou	BANGOURA	OP/UGMM	Président	Forecéria/ Maférinya	64 33 41 08		07/06/2008
14	Djénabou	CAMARA	OP/UGMM	Secrétaire	Forecéria/ Maférinya	64 21 5191		07/06/2008
15	Mamady	DIANE	OP/UGPAM	Président	Forecéria/ Maférinya	64 27 32 40	<a href="mailto:dianeugpam@yahoo.fr">dianeugpam@yahoo.fr</a>	07/06/2008

<b>16</b>	Mamady	DOUNO	OP/UGPAM	S/Commercialisation	Forecéria/ Maférinya	64 22 36 48		07/06/2008
<b>17</b>	Sékou Amadou	SOUMAH	Coopérative	Président	Forecéria/ Maférinya	64 29 69 66	<a href="mailto:info@bourguiah.com">info@bourguiah.com</a>	07/06/2008
<b>18</b>	Mohamed Davalos	BANGOURA	ONG AFDG	Coordonnateur	Forecéria/ Maférinya	64 19 08 35		07/06/2008
<b>19</b>	Sékou Amadou	CONTE	Société SALGUIDIA	Chef service agricole	Forecéria/ Maférinya	64 48 74 44		07/06/2008
<b>20</b>	Fodé Brahim	CAMARA	ONG/AGEDURNA	Président	Forecéria	60 26 20 53		08/06/2008
<b>21</b>	Kabinet	OULARE	Service environnement	Chef Service	Forécariah	60 53 74 06		08/06/2008
<b>22</b>	Aboubacar Lafont	CAMARA	AVOD	Administrateur	Forécariah	64 21 07 98		08/06/2008
<b>23</b>	Almamy Ousmane	YATTARA	AVOD	Directeur exécutif	Forécariah	60 33 94 86		08/06/2008
<b>24</b>	Alsény Ben	SOUMAH	Service public	Directeur Préfectoral	Forécariah	60 48 06 51		08/06/2008
<b>25</b>	Sana	BANGOURA	ADA	Directeur exécutif	Forécariah	60 52 51 15	<a href="mailto:adadeveloppement@yahoo.fr">adadeveloppement@yahoo.fr</a>	08/06/2008
<b>26</b>	Alain	MAMBOLIANO	ADMR	Président	Forécariah	60 27 12 49		08/06/2008
<b>27</b>	Hamidou	BARRY	Service public	Chargé Eaux et Forêts	Forécariah	60 60 20 89		08/06/2008
<b>28</b>	Mamadouba	SYLLA	Service public	SNPRV	Forécariah	64 76 39 77		08/06/2008
<b>29</b>	Mamadou	SYLLA	AJRRAF	Président	Forécariah	65 62 66 85		08/06/2008
<b>30</b>	Amadou	DIALLO	AJUDF	Président	Forécariah	60 32 87 13		08/06/2008
<b>31</b>	Fatoumata Yarie	YANSANE	UGPM FOR	Président	Forécariah	60 27 95 26		08/06/2008
<b>53</b>	Nana	TOURE	UGPM FOR	Secrétaire	Forécariah	64 79 00 20		08/06/2008
<b>54</b>	Ismail	CAMARA	SPD	DMR	Forécariah	60 67 15 64		08/06/2008
<b>55</b>	Facinet	CAMARA	SPPR	Chef section	Forécariah	64 95 23 39		08/06/2008
<b>56</b>	Ibrahima Kalil	SOUMAH	Secrétariat Permanent	Antenne REFRMB	Forécariah	60 32 85 75		08/06/2008
<b>57</b>	Mangué	SYLLA	Président	Président	Coyah	64 32 15 09		11/06/2008
<b>58</b>	Djibril	CAMARA	DPDRE	Directeur	Boké	64 61 04 07		11/06/2008
<b>59</b>	Mamadouba	SOUMAH	DPDRE	Chef section Eaux et Forêts	Boké	60 54 00 25		11/06/2008

60	Ibrahima Talibé	DIALLO	DPDRE	Chef Section Environnement	Boké	64 91 07 08		11/06/2008
61	Kerfalla	CAMARA	DPDRE	COA SNPRV	Boké	60 41 52 24		11/06/2008
62	Kouloumba	CAMARA	DPDRE	C/S Promotion	Boké			11/06/2008
63	Almamy	DIABY	DPDRE	C/S OGUIB	Boké	60 39 60 11		11/06/2008
64	N'Famady	DRAME	DPDRE	C/SSP COR	Boké	60 45 58 05		11/06/2008
65	Mohamed	CHERIF	DPDRE	C/S Pistes rurales	Boké	60 46 53 59		11/06/2008
32	Alpha Sory	BANGOURA	DPDRE	C/SPRA	Boké	60 33 58 89		11/06/2008
33	Kerfalla	YERESSA	ONG	Président	Boké	64 54 78 19		11/06/2008
34	Mayeni	CONTE	Groupement	Trésorière	Boké	64 65 78 82		11/06/2008
35	Aïssata	TOURE	Groupement	Présidente	Boké	60 33 81 81		11/06/2008
36	Abou	KEITA	Coopérative	Président	Boké	65 68 10 07		11/06/2008
37	Madjou	BALDE	Coordinateur	Secrétaire administratif	Coyah	60 40 25 28		12/06/2008
38	Alsény	CAMARA	Président	Président	Coyah	64 88 18 62		12/06/2008
39	Mamadou Chérif	DIALLO	C.S.D.R	Ingénieur Agronome	S/P Wonkifong Coyah	60 30 39 28		12/06/2008
40	Lansana	COUMBASSA	Superviseur	Ingénieur Agronome	S/P Wonkifong Coyah	64 29 69 20		12/06/2008
41	Amara	KABA	Chef section	Ingénieur Agronome	Coyah	60 54 53 55		12/06/2008
42	Dian	DIALLO	DPDRE	DPDRE	Coyah	60 28 26 68		12/06/2008
43	Almamy David	SYLLA	Chef section Eaux et Forêts	Chef section	Dubrêka	60 35 09 00		12/06/2008
44	Gallimangué	CAMARA	Service vulgarisation	Chef opération agri.	Dubrêka			12/06/2008
45	Sory	FIKHE	Service environnement	Chef service	Dubrêka	60 35 10 26		12/06/2008
46	Fodé Ibrahima	SYLLA	Section Pistes	Chef section	Dubrêka	64 32 56 27	<a href="mailto:fodibrahimasylla@yahoo.fr">fodibrahimasylla@yahoo.fr</a>	12/06/2008
47	Tiany	TOURE	Section Promotion Agricole	Chargé agriculture	Dubrêka	64 77 01 14		12/06/2008
48	Laurence	ETIENNE	DPDRE	Directeur	Dubrêka	60 48 89 32		12/06/2008
49	Famory	KONATE	DPDRE	Chef personnel	Dubrêka	60 51 32 71		12/06/2008
50	Annaby	DIALLO	Direction Pêche	Chargé de cantonnement	Dubrêka	64 64 28 50		12/06/2008

<b>51</b>	Sékou	MILLIMONO	Tourisme/hôtellerie	Chef section	Dubrêka	60 67 61 89		12/06/2008
<b>52</b>	Aïssata	YATTARA	CNOPG	Représentante régionale	Dubrêka	60 54 28 50	<a href="mailto:yataissata@yahoo.fr">yataissata@yahoo.fr</a>	12/06/2008
<b>66</b>	Nouha	CAMARA	ADAM	Responsable projet	Dubrêka	64 23 61 35	<a href="mailto:nouhacam@yahoo.fr">nouhacam@yahoo.fr</a>	12/06/2008
<b>67</b>	Yasso	CAMARA	ADAM	Directeur Technique	Dubrêka	64 28 52 63	<a href="mailto:adam-mangrove@yahoo.fr">adam-mangrove@yahoo.fr</a>	12/06/2008
<b>68</b>	Alsény	SYLLA	AYATOU	Agent technique	Dubrêka	<b>64 34 79 86</b>		12/06/2008
<b>69</b>	Moustapha	SOUMAH	DMR	Directeur	Dubrêka	64 75 82 64	<a href="mailto:taphakenende@yahoo.fr">taphakenende@yahoo.fr</a>	12/06/2008
<b>70</b>	Daouda	CAMARA	BEPD	Directeur	Dubrêka	64 09 40 42	<a href="mailto:camaradaouda57@yahoo.fr">camaradaouda57@yahoo.fr</a>	12/06/2008
<b>71</b>	Ibrahima Sory	NDIAYE	Fédération	Président	Boké	60 27 46 13		12/06/2008
<b>72</b>	Elhadj Benyo	GUIRASSY	Groupement	Président	Boké	64 37 34 35		12/06/2008
<b>73</b>	Paul	ZOUMANIGUI	Services publics	Secrétaire administratif	Kanfarandé / Boké	64 42 97 92		13/06/2008
<b>74</b>	Abdoulaye II	CAMARA	Services publics	Président CRD	Kanfarandé / Boké			13/06/2008
<b>75</b>	M'Mah	N'GOR	Groupement	Présidente	Kanfarandé / Boké	64 00 98 71		13/06/2008
<b>76</b>	Nènè	CAMARA	Groupement	Secrétaire administratif	Kanfarandé / Boké			13/06/2008
<b>77</b>	Mohamed	TOURE	Groupement	Président	Kanfarandé / Boké	64 96 60 30		13/06/2008
<b>78</b>	Morlaye	BANGOURA	Groupement	Président	Kanfarandé / Boké			13/06/2008
<b>79</b>	Ousmane	MANE	Groupement	Président CRD	CRD Malapouya			14/06/2008
<b>80</b>	Almamy	CAMARA	Groupement	Présidente	Malapouya			14/06/2008
<b>81</b>	Bintia	KALABANE	Groupement	Présidente	Bâla Maloupaya			14/06/2008
<b>82</b>	Aïssata	CAMARA	Groupement	Présidente	Malapouya			14/06/2008
<b>83</b>	Hadja Safiatou	CAMARA	Groupement	Présidente	Secteur Madina Maloupaya			14/06/2008
<b>84</b>	Souleymane	CAMARA	Groupement	Président	District Hafia Malapouya			14/06/2008
<b>85</b>	Djoudjoubouba	DIALLO	Services publics	Sous Préfet	Sangarédi	64 93 22 36		15/06/2008

<b>86</b>	Ibrahima	BAH	Groupement	Président	Sangarédi	60 42 17 69		15/06/2008
<b>87</b>	Souleymane	BAH	Union	Secrétaire administratif	Sangarédi	60 36 08 44		15/06/2008
<b>88</b>	Hadja Makony	DONZO	Groupement	Présidente	Sangarédi			15/06/2008
<b>89</b>	Fatoumata Laba	DIALLO	Groupement	Présidente	Sangarédi			15/06/2008
<b>90</b>	Yakhoukhouba	DIABY	Groupement	Présidente	Sangarédi			15/06/2008
<b>91</b>	Mamadou Saliou	DIALLO	Groupement	Président	Sangarédi			15/06/2008
<b>92</b>	SambaFoula	BAH	Groupement	Président	Sangarédi			15/06/2008
<b>93</b>	Adama Sylla	KEITA	Services publics	Sous Préfet	60 32 42 24			16/06/2008
<b>94</b>	Aboubacar	SANE	Groupement	Président	Tanènè centre			16/06/2008
<b>95</b>	Aboubacar	BARRY	Groupement	Président	District Tanènè			16/06/2008
<b>96</b>	Samba Djouma	BOUNDOUTOU	Groupement	Président	District Tanènè centre			16/06/2008
<b>97</b>	Mamoussou	CAMARA	Groupement	Vice présidente	District Tanènè			16/06/2008
<b>98</b>	Yaya	SOW	Groupement	Trésorier	District Tanènè			16/06/2008
<b>99</b>	Décazi	CAMARA	Services publics	Directeur	Préfecture			17/06/2008
<b>100</b>	Seydouba	KOUMBASSA	ONG	Chargé des projets	Commune urbaine Boké	60 27 33 68		17/06/2008
<b>101</b>	Aboubacar	SOW	ONG	Coordinateur antenne de Boké	Commune urbaine Boké	60 32 68 62	<a href="mailto:clubamisdumonde@yahoo.fr">clubamisdumonde@yahoo.fr</a>	17/06/2008
<b>102</b>	Gaoussou	DONSOKO	ONG	Président	Commune urbaine Boké	60 29 33 04		17/06/2008
<b>103</b>	Mamadou Bella	BALDE	Services publics	Sous Préfet	Kolaboui	60 55 54 88		18/06/2008
<b>104</b>	Sadou	BAH	Groupement	Président	Kolaboui	64 38 55 85		18/06/2008
<b>105</b>	Mamadou Saliou	DIALLO	Club écologique	Président	Kolaboui	64 88 05 44		18/06/2008
<b>106</b>	Aïssata	COMPO	groupement	Présidente	Kolaboui			18/06/2008
<b>107</b>	Elhadj Diouldé	BAH	Union	Président	Kolaboui	64 86 43 20		18/06/2008
<b>108</b>	Younoussa	BAH	Groupement	Président	Kolaboui	64 66 80 48		18/06/2008
<b>109</b>	Thierno Sadou	DIALLO	Services publics	Sous Préfet	Kamsar			19/06/2008
<b>110</b>	Mandjou	SIDIBE	Groupement	Président	Kamsar	64 34 74 96		19/06/2008
<b>111</b>	Fodé Moussa	SYLLA	Groupement	Président	Kamsar	66 32 98 49		19/06/2008
<b>112</b>	Yarie	CONTE	Groupement	Présidente	Kamsar	66 40 49 60		19/06/2008

<b>113</b>	Sékhou	TOURE	Groupement	Président	Kamsar	64 51 06 00		19/06/2008
<b>114</b>	Oumar	GUEYE	Bureau d'études	Directeur	Kamsar	60 29 21 51	<a href="mailto:berca_baara@yahoo.fr">berca_baara@yahoo.fr</a>	19/06/2008
<b>115</b>	Abdoulaye Disté	SYLLA	Services publics	Sous Préfet	Bintimodia	64 24 56 92		20/06/2008
<b>116</b>	Mariama	BAH	Groupement	Présidente	Bintimodia	66 38 12 91		20/06/2008
<b>117</b>	Abdoulaye	SOUMAH	Groupement	Secrétaire administratif	Bintimodia	65 63 59 29		20/06/2008
<b>118</b>	Alpha	BANGOURA	ONG	Président	Bintimodia	64 85 03 62		20/06/2008
<b>119</b>	Abou	SYLLA	Groupement	Vice président	Bintimodia	64 33 29 80		20/06/2008
<b>120</b>	Fodé Lamine	CAMARA	Groupement	Président	Bintimodia			21/06/2008
<b>121</b>	Moussa Bapport	SOUMAH	Services publics	Sous Préfet	Mankountan			21/06/2008
<b>122</b>	Yabirou	SYLLA	Groupement	Président	Mankountan	64 26 42 19		21/06/2008
<b>123</b>	Mamadou Fara	CAMARA	Groupement	Président	Mankountan	64 26 94 97		21/06/2008
<b>124</b>	Abdourahmane	SOUMAH	Groupement	Président	Mankountan	64 08 11 94		22/06/2008
<b>125</b>	Mohamed Sékouna	SYLLA	Services publics	Président CRD	Tougnifily			22/06/2008
<b>126</b>	Elhadj Mohamed	FADIGA	Union	Président	Tougnifily	64 30 18 46		22/06/2008
<b>127</b>	Elhadj Abdoulaye	BANGOURA	Union	Président	Tougnifily	63 87 98 18		22/06/2008
<b>128</b>	Boubacar Böndö	SOUARE	Groupement	Président	Tougnifily	64 72 07 90		22/06/2008
<b>129</b>	Karimou	SOUMAH	Groupement	Président	Tougnifily	64 08 05 67		22/06/2008
<b>130</b>	Alsény	BANGOURA	Services publics	Secrétaire communautaire	Douprou			23/06/2008
<b>131</b>	Alsény	CAMARA	Services publics	Directeur	Boffa centre	60 44 72 29		24/06/2008
<b>132</b>	Niabaly	WALIBA	Services publics	SGCD	Boffa centre			24/06/2008
<b>133</b>	Mamadouba	SYLLA	ONG	Président	Boffa centre	60 97 52 97		24/06/2008
<b>134</b>	Fanny	LARNES	ONG	Représentant	Boffa centre	60 28 01 26		24/06/2008
<b>135</b>	Bintou	KOUROUMA	Groupement	Présidente	Boffa centre	64 07 68 35		24/06/2008
<b>136</b>	Alhassane	CAMARA	ONG	Superviseur	Boffa centre	60 27 95 63		24/06/2008
<b>137</b>	Abal Faïly	BARRY	Services publics	Directeur	Boffa centre	60 32 55 88		25/06/2008
<b>138</b>	Soriba	CAMARA	ONG	Vice-président	Boffa centre	64 49 19 68		25/06/2008